

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. WILLIAM COSGROVE, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE
SAMUEL-DE CHAMPLAIN ENTRE LE PONT PIERRE-LAPORTE
ET LA CÔTE DE L'ÉGLISE À QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 15 novembre 2005
À l'Hôtel des Gouverneurs, salle Frontenac
3030, boulevard Laurier
Québec

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT 1

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. SERGE PLAMONDON 2

PRÉSENTATION DE FAUNE QUÉBEC (M. PIERRE PETTIGREW)..... 11

M. LÉONCE NAUD..... 15

M. DAMIEN DE HALLEUX 20

M. JEAN LAMONTAGNE 31

Mme JULIE GRAFF 38

M. SERGE PLAMONDON 46

Mme LUCIE LECOMTE 49

M. HUGUES MICHAUD..... 51

M. DAMIEN DE HALLEUX 54

Mme SUZANNE DUROCHER..... 60

Mme MARIE-ÈVE MARTEL 62

M. JOSEPH PAQUET 65

PRÉSENTATION SUR L'IMPACT SONORE (M. MICHEL CARON)..... 75

MOT DE LA FIN 79

19 h 5 – DÉBUT DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs, et bienvenue. Ce soir, on commence notre troisième
séance de la première partie des audiences publiques sur la Promenade du boulevard Samuel-
De Champlain.

10 Je vous rappelle que l'objectif de la première partie de l'audience publique, c'est de vous
permettre, vous et les membres de la Commission, de poser les questions qui vont établir les
faits à propos du projet et fournir les informations qu'il faut afin de bien évaluer le projet et nous
faire des opinions ou des avis.

15 Je suis William Cosgrove, je suis président du BAPE, et avec moi, le commissaire John
Haemmerli.

20 Si j'ai dit qu'on veut établir les faits et obtenir des informations, le but de cette première
partie n'est pas d'écouter les opinions. Vos opinions, on va les écouter à la deuxième partie de
l'audience qui débutera ici, dans cette salle, le 12 décembre. Donc à la fin de cette première
partie, vous aurez les informations qu'il vous faut pour préparer des mémoires avec vos opinions
et vos avis à nous soumettre avant la deuxième partie.

25 Si vous avez l'intention de nous soumettre des mémoires et de participer, soit
verbalement ou par écrit, à la deuxième partie, ça serait bien qu'on soit informés aussitôt que
possible, si c'est possible, même à la fin de cette semaine, sinon au plus tard au début
décembre, et ça va faciliter notre tâche dans la préparation de la deuxième partie si nous
recevons une copie de vos mémoires avant le 8 décembre.

30 En arrière de la salle, il y a un registre. Il y en a qui en ont déjà profité pour inscrire leur
nom. S'il y a quelqu'un d'autre dans la salle qui veut s'inscrire pour poser des questions ce soir,
n'hésitez pas à aller le faire, et il va nous faire plaisir d'écouter vos questions.

35 Et vous aurez droit à deux questions, donc au moins pour commencer. Peut-être en fin
de soirée, s'il n'y a pas plus de monde qui s'est inscrit, on permettra plus que ça, mais au moins
en début de soirée, deux questions par personne. Et à la suite, s'il en reste d'autres, vous devez
vous réinscrire.

40 Je vous demande, en posant vos questions, d'éviter de longs préambules. Vous limiter à
ce qu'il faut simplement pour établir le contexte de la question que vous allez proposer.

45 Monsieur Haemmerli et moi-même nous pouvons intervenir en tout temps pour demander
des clarifications, soit pour vous aider à poser la question ou pour obtenir des réponses du
promoteur ou des personnes-ressources.

Je demande aux intervenants de poser leurs questions au président et je demande
encore une fois au promoteur et aux personnes-ressources à m'adresser lors des réponses.

La Commission ne tolère aucune forme de manifestation, donc pas d'applaudissement ou indication de favoritisme dans l'auditoire, nous voulons que tout se passe dans le calme et éviter des démonstrations de cette nature.

50

Si vous avez besoin d'assistance en ce qui concerne les procédures ou la façon de s'inscrire au registre, vous pouvez les poser à monsieur Fillion qui est en arrière, qui tient le registre, ou à la coordonnatrice, madame Danielle Dallaire.

55

Il y a un questionnaire que je vous demande de regarder, si possible, prendre le temps de le remplir. C'est un sondage qui peut nous aider à améliorer les services que le BAPE vous fournit.

60

Puis enfin, je vous demande de ne pas fumer et d'éteindre vos cellulaires si vous en avez avec vous.

65

Je pense que c'est les règles du jeu pour ce soir. Est-ce que monsieur Serge Plamondon est arrivé? Monsieur Plamondon, je crois que vous étiez ici hier, vous avez demandé la parole ce soir.

M. SERGE PLAMONDON :

Bonsoir.

70

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

75

M. SERGE PLAMONDON :

Alors merci beaucoup, Monsieur le Président, de me recevoir, et bonsoir à tous les membres de la Commission.

80

Mon nom est Serge Plamondon, membre fondateur de Rivière vivante, de la Société des gens de baignade, et citoyen.

85

Moi, j'aurais... quand le projet qui dit : «Redonner le fleuve aux citoyens», alors dans ce que je vois là, comme certains ont dit hier, c'est un beau projet pour regarder le fleuve, se promener le long, et on le fait déjà, là, déjà on se promène. On ne mettrait pas un sou puis on voit le fleuve tout le long en se promenant en vélo et en auto.

90

Mais quant à moi, je pense, redonner le fleuve aux Québécois, à la population, c'est d'avoir accès à l'eau. Et ma première question, c'est du côté du quai Irving, moi je fais du kayak et présentement à Québec il n'y a aucun endroit pour sortir en kayak sauf à la baie de Beauport où il faut payer ou sinon dans certaines marinas, et du côté du quai Irving je voudrais savoir la

façon que ça va être fait pour pouvoir mettre mon kayak à l'eau ou pour pouvoir mettre ma chaloupe à l'eau pour pêcher parce que le fleuve, il y a des amateurs de pêche, et j'ai vu un reportage il y a trois semaines, il se prend du poisson gros comme ça direct en avant du bassin Louise. Il y a un organisme qui vient, qui fait de la pêche, mais je ne sais pas où il met sa chaloupe à l'eau, lui, alors j'aimerais savoir si au quai Irving il y a une rampe de mise à l'eau qui va être prévue dans le quai.

Et ma deuxième question, c'est encore là, dans les images que j'ai vues, on ne voit jamais la population les pieds dans l'eau. On voit le petit gars sur le bord, là, il y a une super de belle image avec le petit bonhomme sur le bord de l'eau, mais il n'a pas les pieds à l'eau.

Alors je voudrais savoir, dans ce tronçon-là qui est peut-être, dans celui-là, quand le boulevard va être retiré, et ils ont dit hier qu'il n'y avait pas possibilité de faire les marais, ils laissaient tomber les marais, je trouve ça de valeur, mais en tout cas... est-ce qu'il y a des endroits... parce que là, on sait que depuis dix ans au moins la qualité du fleuve s'est terriblement améliorée, elle va continuer à s'améliorer, alors ce projet-là, c'est un projet qui va rester longtemps et je voudrais savoir, ma question c'est : est-ce qu'il est prévu des endroits où on va pouvoir, les enfants et même nous les grands, patauger dans l'eau? Parce que l'eau, le fleuve est de mieux en mieux, et la qualité augmente toujours, et on a plein de données qui le disent.

Et je voudrais savoir dans ce tronçon-là, en tout cas, peut-être que... je ne sais pas pour les autres tronçons après, mais dans celui-là, s'il y a des endroits où est-ce que ce sera prévu qu'on puisse patauger à l'eau. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Nous avons traité pas mal en détail cet après-midi la question d'accès pour les kayaks. Je vais demander quand même à madame Simard et son équipe à répondre brièvement, parce que vous pouvez référer aux documents qui ont été déposés à ce sujet, mais pour les chaloupes et des embarquements, disons, un peu plus pesants, avec plus de poids ou de détail que les kayaks, qu'est-ce que c'est qui est prévu?

Mme DIANE SIMARD :

Actuellement, dans le projet, il n'y a pas de mise à l'eau comme telle de prévue pour des chaloupes de pêche comme telles. Nous avons considéré qu'il y avait des mises à l'eau aussi à proximité, il y a le tennis Montcalm où il y a une mise à l'eau, mais la raison principale, c'est aussi la disponibilité des espaces pour pouvoir installer de tels équipements dans le projet.

Je vais passer la parole à monsieur Lestage qui va pouvoir compléter pour la première question.

M. RÉAL LESTAGE :

Alors sans répéter effectivement ce qui a été dit cet après-midi, rapidement vous dire que le quai Irving est destiné entre autres à l'utilisation des kayaks, il y a une zone débarcadère qui est aménagée avec stationnement dans cette portion-là pour faciliter l'accès.

140 En ce qui concerne l'accès à l'eau proprement dit, on est au niveau du quai Irving à un des rares endroits actuellement où il y a une plage naturelle qui va être exploitée, donc il y a une possibilité, il y aura une descente où les gens pourront effectivement aller se tremper les pieds dans l'eau à ce niveau-là.

145 Et comme on l'a déjà dit, il y a, en parallèle du projet qui vous est présenté ce soir, un projet pilote éventuellement de 300 mètres à partir de la côte de l'Église qui consisterait en l'aménagement d'épis qui permettraient de reconstituer une portion de grève. Alors c'est le travail qui est fait actuellement à ce niveau-là.

150 Une précision, Monsieur le Président, en ce qui concerne le secteur du marais. Quand on dit qu'il n'y a plus vraiment de marais, en fait il n'y en a jamais vraiment eu puisque c'est un marais artificiel qui était recréé. Ce qu'on propose encore maintenant, c'est aussi une autre forme artificielle d'exploitation de ces végétaux indigènes qui rappellent la notion d'un marais supérieur.

155 Donc c'est une mutation, je dirais, subtile du même concept dans le cadre du processus d'évolution du projet.

LE PRÉSIDENT :

160 Bon. Ça nous ouvre quelques pistes.

D'abord, pour revenir aux chaloupes, où est-ce que les gens peuvent avoir accès au fleuve?

165 **M. RÉAL LESTAGE :**

On peut peut-être aller voir sur la carte, la grande carte, je ne sais pas si on peut se déplacer jusqu'à la marina?

170 **Mme DIANE SIMARD :**

Ça ne va pas jusque là.

175 **M. RÉAL LESTAGE :**

O.K. D'accord. Donc il existe actuellement une rampe de mise à l'eau un petit peu à l'ouest de la marina qui est une rampe de mise à l'eau pour des embarcations de poids supérieur, avec remorque, stationnement, et cetera.

180

Donc on considère, dans une perspective je dirais plus globale, que dans ce secteur-là, c'est la desserte qui est prévue. Il y en a d'autres éventuellement aussi qui sont déjà aménagées, vous comprendrez que ce qu'on veut à l'intérieur du projet, ce sont des interventions plus légères, moins hypothécantes au niveau du paysage.

185

Je pense que quelqu'un qui aurait une petite chaloupe d'aluminium pourrait effectivement utiliser les mêmes facilités que pour le kayak, mais à partir du moment où il y a des embarcations plus importantes qui demandent de descendre avec la remorque jusqu'au niveau du fleuve, ce n'est pas prévu dans les installations, ça n'a jamais été dans le programme global non plus du projet, et on considère, comme je le disais tantôt, qu'à l'échelle globale, celle qui existe déjà assume une desserte qui devrait être suffisante.

190

LE PRÉSIDENT :

Merci. Dans votre réponse à la deuxième question, vous avez dit en fait que les gens peuvent aller se tremper les pieds dans l'eau, puis il y a toute...

195

Je reviens donc à une question que nous n'avons pas traitée jusqu'à maintenant, c'est la question de la qualité de l'eau. À quelles fins la qualité actuelle de l'eau se prête et, deuxièmement, la question de débordement des égouts, jusqu'à quel point c'est réglé et qu'est-ce qu'on peut prévoir comme continuation de l'amélioration de la qualité de l'eau?

200

Mme DIANE SIMARD :

Je vais demander, pour cette question, à Jacques Desjardins de répondre, s'il vous plaît.

205

M. JACQUES DESJARDINS :

Oui, bonsoir. Premièrement, c'est sûr qu'il n'y a pas eu d'analyses comme telles de faites pour considérer comme étant une plage l'endroit. Il n'y a pas eu d'analyses puis je pense que dans le programme global de la Ville, ce n'est pas identifié comme un endroit de baignade, donc il n'y a pas eu d'évaluation de faite.

210

C'est sûr que c'est un endroit où les courants sont assez importants, donc il y a un cheminement des sédiments qui se fait de façon régulière, ce n'est pas comme, je dirais, pour prendre l'exemple des battures de Beauport où il y a des cycles de remous qui font que les sédiments demeurent plus en place au niveau, si vous voulez, de la qualité de l'eau.

215

Peut-être qu'avec les aménagements qu'on va faire il y aura un suivi pour voir au niveau de la qualité de l'eau, mais je ne pense pas que ça devienne un endroit de baignade privilégié. Les gens devraient... soit au niveau peut-être de la Commission, pourraient répondre.

220

En ce qui concerne les débordements au niveau des réseaux d'égouts du secteur, il y a eu des rapports de faits et puis effectivement, en temps de pluie, on retrouve des débordements qui varient... qui anciennement étaient autour de quatre débordements par saison estivale. Ça, à

225

ce niveau-là, on parle de réseaux municipaux, donc encore là, on est en discussion avec la Ville pour voir leur implication à l'intérieur de notre projet, à savoir quelles sont les intentions de la Ville à ce niveau-là.

230 Donc le processus est entamé, c'est sûr un peu, comme dans l'optique, ce qu'on avait mentionné tantôt pour une vision future, s'il y a des ouvrages minimums qui doivent être construits immédiatement pour ne pas avoir à reprendre des travaux majeurs que nous aurons faits, c'est sûr qu'ils seront intégrés à notre projet, mais là-dessus peut-être j'inviterais monsieur Des Rivières, de la Ville, à se positionner sur le projet à ce niveau-là, parce qu'effectivement ce
235 sont des réseaux municipaux.

LE PRÉSIDENT :

240 Merci. Est-ce que monsieur Dubé, au ministère de l'Environnement, vous avez des observations sur la qualité de l'eau?

M. MICHEL DUBÉ :

245 Oui, Monsieur le Président. On a un programme de suivi de la qualité de l'eau du fleuve, la qualité bactériologique. Il y a toute une série de sites potentiels de baignade entre, mon Dieu, je crois que c'est Montréal puis à l'est de Québec.

250 Je suis allé voir la personne, la semaine dernière, qui fait le suivi pour l'ensemble du Québec, j'ai pu avoir des données. Certaines sont publiées, sont sur notre site, puis j'ai aussi les données plus récentes, donc pour 2003, 2004, 2005, on nous dit... Oui, c'est ça, l'anse au Foulon. On utilise un critère pour la baignade qui est de 200 coliformes fécaux par 100 ml. Les trois étés, donc 2003, 2004, 2005; en 2003 on aurait eu 150 coliformes de valeur moyenne, 2004, 109; puis 2005, 133.

255 Puis ce qu'il faut dire, bien, dans le même esprit que ce qui a été dit juste avant, c'est que le problème c'est que, en temps normal, l'eau serait de qualité acceptable pour la baignade. Ce qui arrive, c'est que quand il y a des débordements des réseaux, que là, la qualité se dégrade de beaucoup.

260 Donc pour les trois étés en fait, en 2003, d'après les données qui ont été observées à l'anse au Foulon, on aurait pu se baigner 60 % du temps. En 2004, 80 %. Puis en 2005, 70 %.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

265 Monsieur Dubé, pour continuer dans la même veine, le Comité ZIP a déposé des documents mais qui concernent, eux, la plage Jacques-Cartier, plus à l'amont...

M. MICHEL DUBÉ :

270 Oui?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

275 ... et qui établissaient que, bon, on pouvait faire une corrélation entre les épisodes de pluie et la dégradation des conditions pour la baignade. Et, pour la plage Jacques-Cartier, je pense que c'était de l'ordre de 70 ou 76 %.

280 Est-ce que ça serait envisageable, ça, d'avoir un système de veille ou d'alerte qui permette... en fait qui interdise la baignade lorsqu'on a des événements météo extrêmes et puis qui...

M. MICHEL DUBÉ :

285 Bien, peut-être qu'il faudrait vérifier, mais je serais porté à penser que oui parce que, dans le rapport que j'ai ici pour 2003, on voit pour les différents endroits, dont justement la plage Jacques-Cartier, la plage Garneau, l'anse au Foulon, mais en général, les pointes de contamination aux coliformes sont bien corrélées avec les pointes de précipitations. Probablement qu'il y aurait moyen de...

290 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

De moyenner?

M. MICHEL DUBÉ :

295 ... de prévoir un système de prévisions pour le lendemain.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

300 O.K. Monsieur Ouellet, vous vouliez intervenir?

M. DENIS OUELLET :

305 Oui. J'interviendrais simplement pour dire que la Ville de Trois-Rivières... oui, mon intervention est à l'effet que la Ville de Trois-Rivières possède un modèle prévisionnel de qualité d'eau de baignade pour l'île Saint-Quentin, le parc de l'île Saint-Quentin.

310 Alors ils établissent la qualité de l'eau en tenant compte particulièrement des débordements dus aux pluies, alors ils sont en mesure de prévoir, à la suite d'une certaine quantité de pluie, si la plage doit être fermée ou pas. Alors personnellement, j'ai même expérimenté ça, je suis allé l'été dernier à l'île et on a pu se baigner parce qu'il n'y avait pas eu d'épisodes de pluie importants précédemment.

315 Alors, pour vous dire que ça existe, des modèles prévisionnels.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

320 Puis entre vous et monsieur Des Rivières, est-ce que vous pouvez nous mettre à jour sur l'histoire des débordements, sur les bassins de rétention, sur la planification des travaux, où on en est, qu'est-ce que ça permet de régler, qu'est-ce qui reste à faire?

M. MARC DES RIVIÈRES :

325 Alors comme monsieur Desjardins le disait tout à l'heure, les données que nous avons, on nous indique que dans le secteur de la côte Ross, en 2004, il y a eu dix débordements liés aux périodes de pluie.

330 Et ce phénomène-là, évidemment, il a fait l'objet de plusieurs réflexions et une de celles-ci a été réalisée en 2001 par la Communauté urbaine et avait conclu qu'il serait opportun, à terme, de prévoir l'aménagement de deux bassins de rétention, un dans le secteur qui est juste à l'ouest de la côte de l'Église, un bassin de 4200 m³, et un deuxième qui, lui, serait entre la côte Ross et l'extrémité ouest du chemin du Foulon, un bassin de 21 000 m³.

335 Ce sont des investissements, là, qui à l'époque dans le rapport étaient évalués à environ 25 M \$.

LE PRÉSIDENT :

340 Ces bassins se trouveront donc dans les limites du projet?

M. MARC DES RIVIÈRES :

345 Alors les bassins, effectivement, pourraient se retrouver dans les limites du projet. Nous allons devoir, au cours des prochaines semaines, travailler avec la Commission de la capitale pour optimiser la localisation de ces bassins-là de façon à ce que, au moment où on va devoir les réaliser, qu'on n'ait pas à, je dirais, remettre en question ou démolir des aménagements qui auraient été réalisés en surface.

350 Et ça pourrait vouloir dire que, dans le cadre du projet, on doive pouvoir immédiatement l'aménagement... la construction des conduites pour amener tout ça vers les émissaires.

LE PRÉSIDENT :

355 Merci.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

360 Là vous dites, «si un jour on les réalise», est-ce que vous avez... j'ai beaucoup de questions sur les échéances puis les horizons depuis hier.

M. MARC DES RIVIÈRES :

365 Il faut comprendre que, sur le territoire de la Ville de Québec, le dossier des bassins de rétention, c'est un dossier qui date depuis de nombreuses années. Il y a plusieurs dizaines de bassins qui éventuellement devront être construits.

370 On en a huit actuellement de complétés et, avec des subventions du gouvernement du Québec, graduellement on construit tous les ans des bassins. Ces bassins-là, compte tenu du nombre de personnes qui étaient visées, n'étaient pas dans nos premières priorités. Il y a des bassins qui sont plus importants ailleurs qui ont été priorisés pour les prochaines années.

Donc, au moment où je vous parle, on ne connaît pas l'échéancier ou le moment où ces projets-là vont se réaliser.

375 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il semblerait, quand il y a des travaux de terrassement, qu'il y a peut-être lieu déjà d'en tenir compte dans la planification des travaux du projet?

380 **M. MARC DES RIVIÈRES :**

385 Il y a effectivement lieu... il va falloir tenir compte de la présence éventuelle de ces bassins-là. Cependant au moment où on se parle, et c'est le travail qu'on aura à faire ensemble dans les prochaines semaines, il va falloir optimiser le lieu de ces bassins-là de façon à ce que, au moment où on va souhaiter les réaliser, qu'on puisse le faire sans avoir à remettre en question tout l'aménagement de surface.

390 Donc on pourrait identifier un lieu où ce n'est qu'une surface gazonnée et qu'on pourra, pour une année ou deux, le temps de construire le bassin, enlever et remettre par la suite à faible coût.

LE PRÉSIDENT :

395 Merci. Est-ce qu'il y a un commentaire de la part de la Commission?

Mme DIANE SIMARD :

400 Je vais commencer par un commentaire et puis il y a monsieur Bertrand aussi qui va rajouter quelque chose.

C'était simplement pour mentionner que oui, nous sommes conscients, nous, du problème de coordination, mais je pense qu'on a eu une réunion, justement, très récemment là-dessus, et pour nous, c'est une urgence.

405 Définitivement, on va demander à la Ville de statuer très rapidement sur la localisation
des équipements. Par contre on s'est aperçus, lors de nos discussions, qu'il y aurait
effectivement une certaine flexibilité quant à la localisation et nous, le design même du site, va
prendre en compte cette localisation, mais ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas que ça
compromette non plus les espaces. Alors je pense qu'on devrait être capables de trouver des
410 localisations qui soient adéquates pour nous et qui permettent des travaux ultérieurs, justement.

Marc?

M. MARC BERTRAND :

415

Excusez, Monsieur le Président. Peut-être de petits éléments de précision.

Il faut faire attention quand on fait des comparaisons. C'est sûr que l'anse au Foulon est
un secteur qui est tout près de celui-ci, un peu plus à l'est, mais c'est bien connu que l'anse au
420 Foulon, qui est un milieu plus fermé, c'est un lieu où se déversent deux collecteurs majeurs de la
Ville de Québec.

L'émissaire Beaulieu, un autre dont j'oublie le nom, on avait fait à l'époque, on avait le
projet de plage à l'anse au Foulon. On a les études de contrôle de débordements dans ce
425 secteur-là et c'est des coûts majeurs de l'ordre de 20 M \$ pour faire le contrôle de ces
débordements-là, ou ce sont des collecteurs, là, des combinés, lorsque des pluies... donc c'est
des combinés qui arrivent à l'anse au Foulon. Ce n'est pas nécessairement le même problème
qui pourrait arriver dans ce secteur-là, on n'a pas les émissaires semblables et de même gabarit.

430 Autre petit point, on parlait aussi, là, j'ai entendu une comparaison avec Trois-Rivières.
Un des problèmes depuis toujours, je me souviens à l'époque, dans le temps de Michel Rivard
qui nous mentionnait la qualité des eaux du fleuve dans la région de Québec, c'est qu'ici, avec le
jeu des marées, lorsqu'il y a des déversements, on a une marée qui monte, une marée qui
descend, les eaux polluées restent beaucoup plus longtemps dans ce secteur-ci.

435

À Trois-Rivières il n'y a pas ce problème-là de marée-là, ici c'est un problème spécifique
à la région de Québec, qu' on n'aura pas à Beauré et ni en amont sur le fleuve, ici, en
considérant la situation géographique de Québec, les débordements restent beaucoup plus
longtemps dans le secteur. C'est un cas à analyser davantage.

440

LE PRÉSIDENT :

Merci pour ces explications. D'autres commentaires ou...?

445

Monsieur Plamondon a parlé de la pêche et je me demande si ce ne serait pas le moment
d'écouter monsieur...

M. JOHN HAEMMERLI :

450 Pettigrew.

LE PRÉSIDENT :

... – oui – au sujet des opportunités pour la pêche dans le fleuve.

455

M. PIERRE PETTIGREW :

Pardon, je vais prendre votre place.

460

M. SERGE PLAMONDON :

De toute façon, je reposerai d'autres questions tantôt.

LE PRÉSIDENT :

465

Parfait.

M. SERGE PLAMONDON :

470

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue.

475

M. PIERRE PETTIGREW :

480 Bonsoir, Monsieur le Président. Moi, je suis Pierre Pettigrew du secteur Faune, Direction de l'aménagement de la faune, ici à Québec, donc je vais vous présenter l'organisation, qu'est-ce qu'on fait, et puis le répertoire des connaissances qu'on a sur la faune aquatique et les habitats dans le secteur du projet et tout ça, présenté avec quelques commentaires.

485 Donc le mandat de Faune Québec, c'est de conserver et de mettre en valeur la faune et les habitats dans une perspective de développement durable et harmonieux. Donc on a une double mission, là, qui est de conserver et de mettre en valeur. Ce soir, je vais vous parler principalement de la portion mise en valeur.

490 Au niveau législatif, on est responsables de l'application d'une loi principale, qui est la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, dont découlent le Règlement sur les habitats fauniques et aussi, pour régler la pêche au Québec, on est responsables du règlement de pêche du Québec qui découle de la Loi sur les pêches.

Donc le secteur décrit... au courant de l'été, c'est-à-dire début juin, on a été sollicités par nos autorités supérieures pour inventorier le site du projet qui avait été déposé initialement par la

495 Commission de la capitale nationale. Ce site, les inventaires qu'on a réalisés s'étendent du quai Irving au sud-ouest de la carte présentée ici, et puis on s'est étendus jusqu'à l'anse Brown, au nord-est du secteur, sur une distance d'environ 6 kilomètres.

Dans ce secteur-là, le principal habitat qui se retrouve, c'est l'habitat du poisson tel que défini par le Règlement sur les habitats fauniques et la Loi sur les pêches. Et nous, en tant qu'organisation, nous avons juridiction... en vertu du Règlement sur les habitats fauniques, nous avons juridiction seulement sur l'habitat du poisson de tenure publique.

Lorsque l'habitat du poisson est de tenure privée, c'est la Loi sur les pêches qui s'applique. Nos agents de protection de la faune effectuent l'application de la loi; par contre, pour la procédure d'autorisation sur les terres publiques, on n'est pas dans le décor.

Donc à l'été 2005, on a effectué un échantillonnage qui s'est fait en deux volets, soit un volet pêche expérimentale et un volet enquête de pêche. Au niveau de la pêche expérimentale, on a effectué deux séances, soit une en juin, une en août, à marée haute et à marée basse, avec des filets maillants selon une technique bien connue que nous on appelle la technique normalisée pour le doré jaune, et on a utilisé une seine de rivage.

Là, je vous présente les résultats de pêche. Donc au filet maillant, au niveau des captures, le doré noir représente 38 % des captures, le doré jaune 10 %, le barbue de rivière 6, l'esturgeon jaune 4 %, la perchaude 4 % des captures, et le bar rayé 1 % des captures.

Vous allez me dire que c'est faible, par contre, pourquoi je parle du bar rayé, c'est que présentement c'est une espèce qui est interdite de pêche, donc on doit remettre à l'eau obligatoirement, mais on effectue présentement de grands efforts pour le réintroduire dans le fleuve Saint-Laurent, et nous avons l'intention de favoriser sa pêche dans un avenir rapproché.

Les autres espèces sportives qu'on retrouve, que je ne présente pas en image, sont l'alose savoureuse, l'achigan à petite bouche, le crapet de roche, le grand brochet et le grand corégone.

Lorsque je parle d'autres espèces, ce sont les espèces qui sont d'intérêt moyen pour la pêche sportive. On retrouve le chevalier rouge principalement, meunier noir, meunier rouge et oitouche.

À la seine de rivage, au niveau des inventaires, ce qu'on remarque, c'est qu'on a une espèce envahissante qui s'est très bien établie dans le fleuve Saint-Laurent, ce qui est le gobie à taches noires. Il représente au-delà de 50 % des captures en biomasse à l'heure actuelle.

On retrouve les catostomidés, c'est-à-dire tous les meuniers noirs, meuniers rouges et chevaliers. On les retrouve à stade de larve et juvénile. On retrouve les percidés, c'est-à-dire les dorés, la perchaude, et les cyprinidés.

540 Maintenant, pour ce qui est des espèces sportives, la principale ciblée par les pêcheurs, c'est le doré et vous allez voir, d'un gradient qui va du sud-ouest vers le nord-est, le potentiel de pêche au doré s'améliore à mesure qu'on se dirige vers le nord-est. Donc le site présentement qui offre le meilleur potentiel de pêche au doré, c'est l'anse Brown. Malheureusement, il n'est pas dans le projet, il n'est pas dans l'aire d'étude actuellement. Par contre, nous avons l'intention de favoriser des activités de pêche dans ce secteur-là.

545 Et nous, pour donner une opinion, dans le secteur à l'étude qui s'étend du quai Irving jusqu'à la côte de l'Église, s'il y avait eu des épis dans ce secteur-là, nous aurions été favorables à leur réalisation pour la simple raison qu'on aurait pu aménager des sites de pêche sur ces épis-là.

550 C'est certain qu'il y a une perte d'habitat, mais il y a un gain à faire parce que ces épis-là, souvent, sont des abris pour les poissons fourrages et les dorés jaunes, dorés noirs qui sont des espèces prédatrices viennent manger près de ces épis-là, et puis on aurait pu les aménager pour la pêche sportive. Donc pour nous, c'était un plus. Il y avait une perte d'habitat, mais il y avait une compensation à y avoir au niveau socio-économique.

555 Ensuite, nous avons réalisé une enquête de pêche, enquête de pêche qui nous a révélé des résultats contradictoires à ce qu'on a fait au niveau de l'échantillonnage. Cette enquête s'est réalisée sur les quais et le rivage entre le 2 juillet et le 14 août, à marée haute et à marée basse, et nous avons dans notre échantillonnage une prépondérance les fins de semaine pour tenir compte de l'activité... des congés des gens.

560 Ce qu'on remarque, c'est que par estimation on a 3349 heures de pêche pratiquées durant la période d'échantillonnage, du 2 juillet au 14 août, avec un intervalle de confiance à 95 % situé entre... tout près de 2500 à 4200.

565 Il y a trois sites qui sont utilisés, on pensait qu'il y avait du monde qui pêchait en rive, eh non! il n'y a pas de monde qui pêche en rive, les gens pêchent tous sur les quais.

570 Le quai Irving, c'est le site le plus utilisé, par 63 % des utilisateurs. Côte de l'Église, 27 %, et l'anse Brown, 10 %.

575 Si on va sur la carte, ce qu'on remarque, c'est que la relation est inverse au potentiel de pêche au doré – c'est ça que je vous dis, c'est contradictoire! – donc on a très peu de gens qui pêchent à l'anse Brown, un petit peu au pied de la côte de l'Église, ce que les gens appellent... je ne me souviens plus du nom du parc, et puis beaucoup de gens qui pêchent au quai Irving. Je connais très peu la raison pourquoi c'est comme ça, mais c'est la réalité.

580 Et aussi, dans le secteur, on a une pêche commerciale à l'anguille, dans le secteur à l'étude il y a deux pêches à l'anguille et une un petit peu plus au nord-est, trois pêches qui sont détenues par un seul et même pêcheur et sa famille immédiate, pêcheur qui est présent ici à soir, monsieur Joseph Paquet.

585 Donc ça termine la présentation, c'est l'état actuel de nos connaissances dans le secteur
du projet de la Promenade Samuel-De Champlain.

LE PRÉSIDENT :

590 Merci. Des questions, John?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

595 Alors merci, monsieur Pettigrew. Pour l'instant, je n'ai pas de question par rapport à votre
présentation, ça peut venir, là, sauvez-vous pas trop loin, mais vous avez évoqué la pêche à
l'anguille, elle est présentée dans l'étude d'impact comme une des activités qui rehausse l'intérêt
patrimonial du littoral dans la zone d'étude.

600 Est-ce que vous avez quelque chose de prévu pour valoriser ce type d'activité-là? Est-ce
que c'est quelque chose que vous allez prendre en compte? Est-ce qu'on peut penser à de
l'interprétation? Comment vous voyez cette activité-là dans la mise en valeur de votre projet?

Mme DIANE SIMARD :

605 Écoutez, non, nous n'avons pas pris en compte ce type d'activité, toutefois nous savons
qu'elle est bien présente.

610 Je crois que dans le projet comme tel il y a beaucoup de potentiel, effectivement, au
niveau de l'interprétation. Dernièrement, on a fait des photos du site et je me rappelle fort bien, il
y avait une très très belle photo, justement, où on voyait ces filets, ça s'appelle les... les fascines,
oui, c'est ça, pour la pêche à l'anguille, et effectivement on se disait : «Mais ça fait partie du
paysage, c'est beau.»

615 Alors ce qu'on peut imaginer, puis je pense que je ne m'avancerais pas trop en le disant,
c'est qu'on pourrait effectivement avoir un panneau d'interprétation à cet endroit-là. Je pense
que c'est important que les gens sachent qu'est-ce que c'est, comment cette pêche-là se fait, et
ça devient quelque chose d'intéressant à voir, à comprendre. Alors je pense que c'est plus à ce
niveau-là qu'on pourrait intervenir, oui.

620 Est-ce qu'il y a autre chose? Marc Bertrand?

M. MARC BERTRAND :

625 Seulement un petit élément. Écoutez, on n'a pas pris en considération l'interprétation,
mais sachez que les pêches ont toujours été respectées, on n'a jamais voulu intervenir où il y
avait les pêches en place, le projet d'épis respectait exactement... il y en a un exactement devant
l'extrémité de la côte de l'Église et l'autre un peu plus à l'ouest, et on restait à l'intérieur de ça.

630 Et l'autre chose que je peux dire, c'est que monsieur... il me semble que c'est monsieur Joseph Paquet, le pêcheur, il a été invité, convoqué à une réunion. On souhaitait qu'il soit présent, on n'a pas eu de nouvelles. Je ne sais même pas, peut-être qu'il s'est présenté. On a eu une réunion un moment donné, on a convoqué les résidants, et tout simplement pour dire qu'il était le bienvenu à nous faire part aussi de ses commentaires, et si monsieur est ici présent et qu'on peut intégrer son projet au nôtre, on en serait très heureux.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, monsieur Pettigrew.

640 Est-ce que monsieur Stainier est ici ce soir? Il n'est pas revenu? Donc monsieur Naud, monsieur Léonce Naud.

M. LÉONCE NAUD :

645 Bonjour, Monsieur le Président. Merci de me donner l'occasion de poser quelques questions au promoteur.

650 Avec votre permission, si vous voulez, j'aurais trois ou quatre documents à remettre à la Commission qui sont des suivis des discussions d'hier. Je n'ai pas été là cet après-midi, mais si ça vous va, je pourrais vous en laisser une copie et puis ça donne suite aux discussions d'hier, surtout dans le domaine des rampes de mise à l'eau et des quais. Donc si vous voulez, je peux vous le donner tout de suite, si c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

655 Vous pouvez le déposer en arrière après, d'accord?

M. LÉONCE NAUD :

660 O.K. J'aurais deux questions et pas de préambule.

665 Une, ça concerne le flottage. Au XIX^e Siècle, nos ancêtres ou des gens ont fait flotter devant Sillery des millions de billots de bois à l'intérieur de périmètres protégés, dans des eaux calmes, à l'abri des grosses vagues. Comment expliquer qu'après 150 ans de progrès il soit impossible d'y faire flotter un seul être humain à l'intérieur d'un périmètre protégé dans des eaux calmes, à l'abri des grosses vagues? Voilà ma question, première question.

LE PRÉSIDENT :

670 Alors c'est la question. Madame Simard?

Mme DIANE SIMARD :

675 Dans un premier temps, Monsieur le Président, je mentionnerais que la zone d'intervention, et je reviens à cette zone d'intervention là, se limite à l'enrochement qui est au sud et c'est évident qu'on essaie de déborder à certains endroits, on a vu qu'on avait accès du côté du quai Irving, on a vu qu'on avait accès aussi du côté de la jetée, on a vu qu'on a un projet qui est à venir, un projet pilote avec des épis qui permettront aussi l'accès.

680 Maintenant, nous, on peut donner l'accès, ce que les gens en font, s'ils veulent tremper les pieds ou se baigner, je pense que ce n'est pas vraiment de notre ressort, mais par contre, je pense qu'on a donné les accès qui, à l'intérieur du projet, pouvaient physiquement, disons, permettre l'accès à l'eau. Et c'est difficile d'aller au-delà de ça.

685 Il y a monsieur Lestage qui veut compléter.

M. RÉAL LESTAGE :

690 En fait, ce qu'il faut dire, c'est que le grand projet de la Promenade Samuel-De Champlain prévoyait différents pôles. Le projet qui nous préoccupe ce soir, on parle du pôle écologique au pied de la côte Ross et du pôle plus culturel du secteur des jardins, mais dans le grand projet, existait aussi un pôle baignade. Donc c'était une des préoccupations du projet global de prévoir éventuellement un lieu concentré pour la baignade, selon diverses formules, et ça se faisait à l'endroit même où il y a eu la plage du Foulon, donc tout le monde a des souvenirs ici à Québec.

695 Alors dans l'ensemble de la distribution du grand projet, ce pôle-là reste toujours un pôle potentiellement dédié à cette activité-là et jamais, dans le secteur d'intervention qui nous occupe, on n'a prévu de manière intensive, si on veut, cette activité de baignade là.

700 On parlait tantôt de la qualité de l'eau. C'est évident qu'au pied du quai Irving, ce qui est vu, ce sont des gens qui peuvent avoir accès à la grève comme telle, mais on ne parle pas d'une plage à usage de baignade intensive, ce n'est pas dans les intentions en tout cas ou dans les objectifs du projet.

705 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Naud?

M. LÉONCE NAUD :

710 Je remercie le promoteur de sa réponse. Un très bref commentaire sur la réponse avant de passer à la deuxième question : quand on veut faire accéder des êtres humains à un fleuve où il n'y a pas de plage, parce qu'une plage, c'est juste une rampe de mise à l'eau pour soit des humains ou... on fabrique une installation qui flotte.

715 La piscine de Ligny, en France, il n'y a aucune plage dans la Seine. C'est des péniches qui passent avec 2000 tonnes de matériel, mais la piscine de Ligny a longtemps fonctionné, elle

720 s'est retrouvée au fond de l'eau. À l'heure actuelle, au moment où on se parle, ils sont en train de construire une plage... un espace flottant destiné aux êtres humains, juste devant la Grande Bibliothèque de France. Donc je vous invite à regarder sur Internet ou ailleurs, vous verrez que les Français sont en train d'en construire une, puis là, je ne parle pas de Paris Plage, qui est une autre histoire.

725 Deuxième question... – non, c'est parce que quand on est dans un fleuve, on construit un truc flottant puis on met les gens au milieu, puis on s'arrange pour qu'ils ne sortent pas du périmètre, exactement comme on faisait avec les billots au XIX^e siècle. On appelait ça des baumes. Un bôme, là, c'est un truc qui retient les billots.

730 Deuxième question, c'est au sujet du choix géographique. Un choix. Et j'ai peine à comprendre pourquoi le gouvernement du Québec, dans sa propre capitale, choisit-il d'aménager à grands frais un segment des rives du fleuve où on ne voit la plupart du temps à peu près personne, en tout cas à l'heure actuelle, alors que là où se pressent, été comme hiver, des millions de résidents et de touristes, les deux ensemble, c'est-à-dire au centre-ville de ladite capitale, à cet endroit-là l'accès au fleuve et aux plaisirs de l'eau reste interdit à la population 735 sous peine d'amende ou de prison. Ça, c'est ma deuxième question.

740 Comment ça se fait qu'un État comme l'État québécois ne choisit pas, pour son projet phare de 2008, quelque chose qui rejoint le gros de la population sans qu'on ait besoin de faire appel à la STCUQ ou ST quelque chose pour les promener ? Ils sont déjà là, le fleuve est là. À cet endroit-là, c'est interdit de toucher à l'eau et même d'en approcher sous peine d'amende ou de prison – heureusement la prison ne peut pas dépasser deux mois – mais on s'en va aux confins de la ville et on dit : «On aménage là.»

745 Quelle force y a-t-il au centre-ville qui effraie le promoteur?

LE PRÉSIDENT :

Madame Simard?

750 **Mme DIANE SIMARD :**

Monsieur le Président, je pense qu'il va de soi que je ne suis pas en mesure de répondre à cette question-là. Voilà, c'est...

755 **M. MARC BERTRAND :**

On ne peut pas se prononcer au nom du gouvernement.

760 **Mme DIANE SIMARD :**

Je ne peux vraiment pas me prononcer, effectivement, au nom du gouvernement, alors je pense qu'il y aura des représentations à faire peut-être ailleurs, mais j'avoue que là, nous, on

peut vous donner des informations au sujet de la zone d'intervention et du projet qui nous concerne, mais au-delà de ça, pour nous, c'est impossible.

765

LE PRÉSIDENT :

Vous ne pouvez pas nous dire pourquoi cette section est priorisée?

770

Mme DIANE SIMARD :

C'est un choix gouvernemental mais je pense que... Marc, tu voulais intervenir? Alors je vais laisser monsieur Bertrand parce qu'il connaît l'origine aussi du projet.

775

M. MARC BERTRAND :

Un peu d'histoire. Mais d'abord, il y a les terres. Dans le secteur bassin Louise, c'est des propriétés fédérales, nous c'est d'ailleurs un projet ici... dans ce qui nous concerne, c'est un projet du gouvernement du Québec, et la raison pour laquelle ce secteur-là a été privilégié, c'est qu'il y a une fenêtre historique.

780

Toutes les compagnies pétrolières ont libéré des terrains qui se sont rendus disponibles et on a considéré que c'était le moment opportun pour les rendre publics immédiatement avant que ça devienne des propriétés privées, avant que ça devienne des développements résidentiels privés, commerciaux, qui à ce moment-là auraient coupé carrément l'accès des berges pour la population.

785

Il y a une fenêtre qui s'est présentée, les terrains se sont libérés, et le gouvernement a considéré que c'était le moment opportun pour venir s'approprier et aménager les berges.

790

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Bertrand. Merci, monsieur Naud.

795

M. LÉONCE NAUD :

Oui. J'ai peut-être juste une remarque.

Moi-même, le promoteur a parlé du bassin Louise, je n'ai pas parlé du bassin Louise. Je pensais plutôt au quai de la Garde côtière, à Pointe-à-Carcy. Bassin Louise aussi, mais c'est surtout un quai sous-utilisé, c'est celui de la Garde côtière. Merci beaucoup.

800

LE PRÉSIDENT :

Merci. Promoteur, autres commentaires? Non?

805

810 Mais si je peux me permettre, dans votre présentation d'hier il y avait un acétate où il y avait cinq points. À la tête, ça ne dit pas «Objectifs», mais je me demandais est-ce que ce sont les objectifs du projet actuel? Ça commençait avec «récupération d'espaces en berge», il y avait en plus «amélioration de l'aspect visuel», «réduction de la vitesse», «réduction du niveau du bruit et augmentation». Voilà.

815 Est-ce que ça c'est... parce que le projet qui a été proposé au début, il y avait une section qui s'appelait «Objectifs», est-ce que ça, ce sont les objectifs du projet actuel ou c'est... sinon, est-ce que vous avez des objectifs qui sont différents que à l'origine?

Mme DIANE SIMARD :

820 Si vous me permettez, je vais vérifier au niveau de ma présentation si effectivement cet acétate était là, donnez-moi deux secondes, s'il vous plaît...

825 Si vous me permettez, Monsieur le Président, nous avons présenté ça sous forme de gains. L'acétate antérieur était sur une copie qui n'a pas été présentée et je crois que ce qu'on appelle gains, effectivement, ce sont des objectifs, aussi c'est une rencontre d'objectifs.

Effectivement, l'objectif majeur du projet, c'est vraiment redonner le fleuve aux Québécois, donc c'est aussi d'améliorer les accès, augmenter les accès, et la suite des points montre les gains majeurs qui ont été identifiés, mais ces gains-là, effectivement, correspondent à des objectifs.

830 Oui, monsieur Lestage veut ajouter.

M. RÉAL LESTAGE :

835 En fait, si on considère la genèse du projet, les objectifs fondamentaux ont toujours été les mêmes – je ne sais pas si ça répond davantage – par rapport à ceux qui ont été déposés. Il n'y a pas eu de changement au niveau des objectifs globaux, les orientations dominantes sont demeurées les mêmes tout au long du processus, avec le processus normal d'évolution d'un projet qui intègre des contraintes et, bon, différents éléments qui le font évoluer.

840 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, les gains, en effet, répondent aux objectifs du projet actuel?

845 **Mme DIANE SIMARD :**

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

850 Merci. Monsieur Damien de Halleux? Est-ce qu'il est présent, s'il vous plaît?

M. DAMIEN DE HALLEUX :

855 Oui. Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Mon nom,
Damien De Halleux. Ce soir, je suis le représentant de l'Association de soccer de Sainte-Foy-
Sillery. Alors, si c'était possible, avant de commencer ma question, d'avoir un agrandissement
des terrains de soccer actuels qui sont situés à l'ouest de la côte de l'Église et, sur ce panneau-
ci, à gauche, l'aménagement futur qui est proposé par la Commission. Je pense qu'il s'agit de la
860 diapositive qui se situe aux alentours de la diapositive 44.

O.K. Alors, au nom de tous les adeptes du soccer, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes,
qu'ils soient des filles ou des garçons, je tiens à remercier la Commission de la Capitale nationale
pour avoir considéré nos demandes d'aménagement de deux terrains de soccer. Alors, ma
865 première question portera sur les dimensions prévues des deux terrains de soccer.

À l'heure actuelle, la situation qui prévaut – si on peut encore un peu agrandir ici cette
partie ici, ça m'arrangerait, je ne sais pas si c'est possible, la partie droite en dessous de «voie
fermée». Ce n'est pas possible? C'est vous qui avez le contrôle? O.K. On va continuer comme
870 ça.

À l'heure actuelle, il y a un premier grand terrain de soccer senior qui a une dimension
approximative de 100 mètres par 60 mètres... 100 mètres de long par 60 mètres de large. À
l'heure actuelle, il y a également un deuxième terrain de soccer un peu plus étroit qui fait environ
875 100 mètres par 46 mètres de large.

Durant les deux dernières saisons estivales, ces terrains ont été utilisés à pleine capacité.
Je vais vous donner un exemple. Le terrain situé à gauche voyait, à un moment donné, cet été,
quatre équipes qui se pratiquaient sur ces terrains-là, en prenant chacun un demi-terrain pour
880 pouvoir jouer pendant qu'il se déroulait une joute ou une partie de soccer sur le terrain de droite.

Il y a, à l'heure actuelle, un consensus qui veut qu'il y ait un manque criant de terrains de
soccer à l'échelle de la grande Ville de Québec et plusieurs documents en font état, entre autres,
le Plan directeur des équipements récréatifs et culturels qui a été déposé ici même, hier soir, par
885 monsieur Potvin. À la page 17, si on fait la somme du manque des terrains de soccer, on
constate qu'il en manque 150.

Il existe un autre document aussi disponible auprès de la Ville de Québec, qui a été
déposé en mars 2005 et qui s'intitule *Soccer, cadre de gouvernance*. Le même constat y est fait.
890 C'est un document qui, je pense, n'est pas disponible ici mais qui est disponible sur Internet
auprès de différentes instances.

C'est un document extraordinairement bien fait, je l'ai analysé, je vous dirais que je vous
conseillerais, pour ceux qui s'intéressent au soccer, de le lire. Il y a quelques erreurs que j'ai pu
895 détecter, qui ont une certaine importance mais que j'aurai l'occasion de discuter probablement
avec monsieur Deschênes, l'auteur de cette étude.

900 Le Conseil de quartier de Sillery a également tenu une séance, la semaine passée, indiquant qu'ils étaient très préoccupés par l'existence et par le maintien de ces deux terrains de soccer et il y a une résolution qui a été proposée pour justement signifier à la Commission et ici au BAPE leurs préoccupations à ce sujet. La Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France est également du même avis. Je vous signale que ce sont les deux secteurs qui sont les plus touchés par ces deux terrains de soccer.

905 Le Séminaire des Pères maristes également a exprimé son désir de pouvoir occuper les terrains de soccer pour du football. Puis dans le cadre du plan de développement des terrains de soccer, l'arrondissement de Sainte-Foy et de Sillery vient juste de demander d'effectuer un relevé des terrains non aménagés municipaux et privés pour y installer des terrains de soccer.

910 Hier, suite à l'intervention de monsieur René Guay – tous ceux qui étaient là hier soir s'en souviendront certainement – la Commission de la Capitale mentionnait que l'idée était de déplacer les terrains de soccer dans le but de réaliser des investissements pour les mettre en état, j'imagine pour les améliorer, pour avoir une situation meilleure. Or, à l'heure actuelle, ces deux terrains existants sont en relativement bon état comparativement à ce qui existe ailleurs.

915 Il avait été proposé, en 2005 – peut-être monsieur Des Rivières est-il au courant – de pouvoir déplacer le chemin situé ici de façon à élargir le deuxième terrain de soccer, de façon à le rendre conforme.

920 Étant donné l'avenir incertain de ce terrain-ci, on l'imagine, c'était normal de ne pas pouvoir faire cet investissement et je pense que c'est une bonne chose pour les deniers publics de ne pas aménager un terrain de soccer qui, un an après, de toute façon, serait démoli. Alors, je félicite la Ville à ce sujet.

925 Le futur, que nous propose-t-on? On nous propose un grand terrain senior qui, approximativement, aura des dimensions de l'ordre de 65 mètres sur 105 mètres. On ne se chicanera pas sur deux mètres. On nous propose un deuxième terrain de soccer qui, manifestement, sur cette diapositive-ci, est plus petit. Si on compare ce qui est prévu ici par rapport à l'ensemble de l'espace disponible, j'ai fait un relevé à partir des documents de la Ville, 930 soit sous forme d'images satellites ou à partir de la carte dynamique de la ville, je constate qu'ici, nous avons une distance de l'ordre de 120 à 130 mètres sur 135... sur 85 mètres.

935 Alors, ma question. Étant donné l'espace disponible et la demande, je dirais, explosive en terrains de soccer, n'y aurait-il pas lieu de considérer un plus grand terrain sur l'espace disponible considéré ici à la gauche ou à l'ouest du grand terrain déjà prévu? Voilà ma question. Merci.

LE PRÉSIDENT :

940 Merci. Madame Simard, s'il vous plaît.

Mme DIANE SIMARD :

945 Dans un premier temps, Monsieur le Président, nous sommes quand même heureux de noter qu'on apprécie le fait que, effectivement, la Commission ait réinséré le projet, les équipements, terrains de soccer à la programmation car, il faut le mentionner, dans l'étude d'impact, les deux terrains disparaissaient.

950 Or, nous avons été quand même à l'écoute des demandes de l'association et de d'autres personnes pour tenter de voir où des terrains pourraient être installés. C'est pourquoi ce que vous voyez ici à l'ouest de la côte Gignac est assez représentatif de l'espace qui est disponible et nous avons établi cette programmation-là suite aux scénarios qui nous ont été proposés par l'arrondissement, par la Ville de Québec.

955 Donc, suite à cette programmation-là que nous avons reçue, on a quand même vérifié tous les items et nous sommes très confortables pour rencontrer les demandes, que ce soit au niveau des terrains, au niveau de l'estrade, au niveau du bâtiment de service, des besoins en stationnement. Alors, je crois que ces choses-là pourront... enfin, tous les items qui y sont mentionnés pourront être intégrés à la programmation.

960

Toutefois, j'aimerais passer la parole à monsieur Lestage de façon à ce qu'il explique un petit peu mieux, un peu plus précisément les contraintes que nous rencontrons à l'intégration des surfaces de soccer sur le terrain qu'on voit ici.

965 **M. RÉAL LESTAGE :**

En fait, une précision par rapport à la programmation qui nous a été fournie par l'arrondissement où le terrain senior souhaité dans un monde idéal serait de 112 par 70, la contrainte, en termes d'aménagement, va nous permettre éventuellement un terrain qui ferait 970 probablement 62 mètres plutôt de profondeur par... de largeur, c'est-à-dire, par 112. Il n'y a pas vraiment de problèmes en termes de longueur, mais tout ça est amplement suffisant selon les critères de la fédération où on tolère, finalement, une variation de 45 à... en fait, de terrain qui pourrait faire jusqu'à 45 par 90 comme étant des terrains qui sont acceptables au niveau de la fédération. Alors, on va travailler avec 62 par 112. Et actuellement, la programmation au niveau 975 du terrain junior est de l'ordre de 40 par 55 tel qu'illustré schématiquement ici.

Il ne s'agit évidemment pas d'un plan précis d'aménagement. Donc, aucune contrainte pour le terrain junior, une contrainte de largeur mais qui est acceptable, amplement acceptable selon les normes standard de la fédération. Il faut travailler avec le site qu'on a, on est dans la 980 partie où le boulevard n'est pas déplacé, alors c'est la largeur maximale qu'on peut utiliser.

LE PRÉSIDENT :

985 Si j'ai bien compris la question, c'est est-ce qu'il y aura des contraintes qui le rendent impossible à faire deux terrains seniors? Est-ce que ça, c'est bien la question?

M. RÉAL LESTAGE :

990 Si on ramène les dimensions à 45 mètres, il faudrait faire la validation. Je pense qu'on
peut répondre qu'à 45 mètres par 112 mètres, il n'y aurait visiblement pas nécessairement de
problèmes si 45 mètres pouvaient être acceptés, mais ce n'est pas la programmation qui nous a
été fournie, pour l'instant, par l'arrondissement.

LE PRÉSIDENT :

995 Donc, est-ce que je peux demander à monsieur Des Rivières, c'est l'arrondissement qui a
établi la programmation, c'est la Ville? Et à la demande qui a été posée et l'étude qu'on vient de
recevoir sur les besoins en infrastructures, est-ce qu'il ne serait pas souhaitable à modifier la
programmation?

1000

M. MARC DES RIVIÈRES :

Je ne suis malheureusement pas en mesure de répondre comme tel à votre question. Je
pourrais vous trouver la réponse et vous la transmettre prochainement.

1005

Essentiellement, je pense que, à ma connaissance, ce que la Commission propose,
comme le disait madame Simard, c'est conforme aux demandes qui ont été formulées il y a
quelques semaines par la Direction de l'arrondissement à la Commission de la Capitale.
Maintenant, est-ce que tout ça peut évoluer avec le temps? Je devrai vérifier et à partir de là,
1010 bien, il faudra voir si physiquement c'est possible de donner suite à cette demande-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1015

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

J'aimerais juste savoir où s'arrêtent les propriétés de la Commission à l'ouest sur la
diapositive qui représente les deux terrains proposés à l'ouest. À l'ouest.

1020

M. RÉAL LESTAGE :

En fait, le liséré rouge au pourtour de l'ensemble du projet illustre les limites de
propriétés.

1025

M. JACQUES DESJARDINS :

En fait, on le voit mieux sur la photo...

1030

M. RÉAL LESTAGE :

En fait, on voit quand même la limite de propriété...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1035

Tous ces terrains dans le *traitillé* rouge sont propriétés de la Commission? Puis il n'y en a pas de la Ville... notamment le terrain où est située la station de pompage? C'est ça. Voulez-vous préciser, Monsieur Desjardins, à qui appartient le terrain où est située la station de pompage?

1040

M. JACQUES DESJARDINS :

1045

Bien, en fait, c'est un ouvrage, je pense, qui a été construit avec les travaux de la Communauté urbaine de Québec il y a de ça peut-être, je ne sais pas, une dizaine ou une vingtaine d'années, peut-être.

1050

Évidemment, c'est un ouvrage qui est déjà majeur là, le poste de pompage qu'on retrouve là. Puis pour être allé sur place, on voit qu'il y a des arbres tout le tour de ce bâtiment-là et il y a une clôture qui sépare le terrain d'Irving avec ce bâtiment-là.

1055

Donc, je pourrais vous dire que, évidemment, la limite de terrain d'Irving arrête à cet endroit-là, évidemment, puis le poste de pompage est quand même directement entre les deux, entre la route, le chemin du Foulon et notre boulevard réaménagé, donc ça correspond pas mal à la limite ouest jusqu'à laquelle on pourrait faire un aménagement.

1060

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Oui, c'est-à-dire où la route... où le chemin du Foulon s'approche le plus du boulevard Champlain.

1065

Dans les documents déposés avec le projet initial, l'étude d'impact et les documents connexes, ce n'est pas très clair, on parle qu'il faudrait peut-être déplacer la station de pompage. Un peu plus loin, on nous dit, bien, si elle a à être déplacée. Pouvez-vous nous éclairer là-dessus? Est-ce qu'elle doit l'être ou pas puis si elle doit l'être, pour quelle raison? Mais le déplacement de la station est mentionné dans l'étude d'impact.

1070

M. RÉAL LESTAGE :

En termes de programmation et ce qui est prévu en termes d'aménagement, il n'y a pas de déplacement de prévu de la station de pompage, ce n'est pas nécessaire; il y aura un aménagement paysager au pourtour de l'ensemble de cet équipement-là, mais il n'y a pas de déplacement prévu. On garde les sous pour les mettre en surface davantage sur ce qui va paraître le plus.

1075

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Et tant qu'à être dans ces terrains-là pour la partie qui est la plus à l'ouest, à l'ouest de la station de pompage, les terrains qui sont propriétés de la Commission, qu'est-ce que vous prévoyez comme aménagement là?

1080

M. RÉAL LESTAGE :

En fait, ça va être un aménagement, je dirais, complémentaire, qui est assez léger. Il n'y a pas de fonctions comme telles qui sont prévues. Alors ce sera des bosquets qui vont être aménagés à différentes hauteurs, différents types de variétés. Ce sont des éléments qui se complètent, je dirais, en termes conceptuels, mais il n'y a pas de fonction, bon, tout le projet, il y a des silences, à un moment donné, dans un projet, ça fait partie d'un des silences qu'ils vont être aménagés.

1085

1090

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Je vais être un petit peu raide, là : est-ce que c'est un silence contaminé?

M. RÉAL LESTAGE :

1095

Non. Non.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1100

Non, ce n'est pas des terrains qui sont identifiés comme des terrains potentiellement contaminés? Sur les cartes...

M. MARC BERTRAND :

1105

Il y a le lot 486, un des deux lots est potentiellement contaminé et d'ailleurs... pas potentiellement, il est contaminé, il y a de la contamination au-delà de B. Et dépendamment, en ce moment, si on garde ça parc public, donc à ma connaissance, il pourrait être tout simplement laissé tel quel en aménagement, un parc public.

1110

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Le fameux oléoduc dont on a parlé cet après-midi, qui lie les deux terrains Irving, est-ce que d'une manière quelconque, entre le chemin et les terrains qui sont actuellement en train d'être contaminés, est-ce qu'il passe sur les lots qui sont votre propriété?

1115

M. MARC BERTRAND :

Apparemment, on ne connaît pas l'endroit exact où il passe, mais c'est possible que ça passe sur ces terrains-là.

1120

LE PRÉSIDENT :

Donc, si c'est possible, il serait nécessaire de l'enlever d'après la loi puis décontaminer les sols autour?

1125

M. MARC BERTRAND :

Je ne connais pas exactement les dispositions de la loi. C'est des terrains qui n'ont pas été acquis de la société Irving. S'il y a eu de la contamination préalable, je suppose qu'il doit y avoir un pollueur payeur à quelque part et ce sera à voir, selon la loi, comment qu'on doit disposer des produits contaminants là. Nous, on a acquis ces terrains-là, il me semble, d'investissement du Foulon, c'est des privés mais ce n'est pas des terrains qui ont été acquis de la société Irving.

1130

LE PRÉSIDENT :

1135

Merci. Juste pour m'éclairer. À quoi sert la station de pompage?

M. JACQUES DESJARDINS :

1140

Je vais vous dire évidemment qu'on n'a pas étudié l'ensemble du réseau d'égout domestique mais évidemment, ce sont des secteurs qui sont extrêmement plats, donc on ne peut pas évidemment, avec le niveau du fleuve qui est à côté, il est souvent plus intéressant d'y aller de façon progressive avec plusieurs stations de pompage qui pompent les égouts. Souvent, il y a un émissaire gravitaire par la suite pour être relevé à une autre station de pompage plus loin.

1145

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce serait pour soulever les eaux d'égout?

1150

M. JACQUES DESJARDINS :

Oui, c'est pour rehausser les... Exact.

LE PRÉSIDENT :

1155

Merci. Avez-vous une autre question?

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1160

Ah! J'aurais bien des questions, mais je vais me limiter à deux pour le moment. Un petit complément d'information. Concernant la station de pompage, elle n'est nullement dans le chemin pour pouvoir aménager un grand terrain de soccer. Puis comme je vois qu'on peut installer un terrain de 62 mètres ici, j'ai de la misère à croire qu'on ne puisse pas y installer un terrain de disons 55 mètres de large sur une centaine ou 105 mètres de long, ce qui est tout à fait amplement suffisant pour le senior, pour le soccer senior. Puis on peut y adjoindre... on peut y

1165

faire jouer des jeunes joueurs pour le soccer junior en les faisant jouer transversalement. Donc, on multiplie par quatre le nombre de terrains avec ce système-là.

1170 Ma deuxième question, si vous le voulez bien. Ma deuxième question a trait à la problématique du drainage et de l'irrigation de ces terrains de soccer. Concernant les aspects drainage et irrigation, j'ai une formation de génie agricole, ce qui fait que je peux en parler un petit peu en connaissance de cause puis j'en ai glissé un mot au spécialiste du Québec, mon collègue professeur Robert Lagacé qui habite également à Saint-Louis-de-France.

1175 Il faut savoir que les coûts de drainage, on parle de drainage agricole, en général, sont de l'ordre de 1000 \$ à 2000 \$ l'hectare. Ce sont les coûts les moins dispendieux que l'on peut retrouver sur le marché. Ici, on n'aura sûrement pas affaire à des coûts aussi bas, sauf qu'il est probable que les coûts soient inférieurs à 15 à 30 000 \$ si on veut installer un système de drainage dès le départ parce qu'on a affaire, de toute façon, à beaucoup de terrassement, à l'apport de nouvelle terre. Donc, on a une opportunité parce qu'on a déjà les travaux à ciel ouvert.

1185 Il faut savoir également que le coût de réfection et de réengazonnement d'un terrain de soccer existant, qui a été malmené à cause d'un mauvais drainage, est compris entre 17 et 25 000 \$. Je peux vous parler en connaissance de cause parce que l'arrondissement a une bonne connaissance du dossier parce qu'il a dû procéder à ce réengazonnement ici au terrain de soccer qui est le plus proche d'ici, celui situé à Saint-Louis-de-France, puis le coût a été de 17 000 \$ en 2003, je pense. Les soumissions variaient entre 17 et 25 000.

1190 Concernant l'aspect irrigation. À l'heure actuelle, d'après le document déposé hier, il existe 150 à 160 terrains de soccer dans la grande Ville de Québec. J'estime que dans la Communauté urbaine de Québec, il y a à peu près 300 terrains de soccer.

1195 De ces 155 terrains, il n'y en aucun qui sont irrigués. La raison : le coût? Pas nécessairement. C'est la ressource en eau. Pourquoi? En effet, durant les périodes de sécheresse, alors qu'on demande aux citoyens de restreindre l'arrosage, serait-il décent d'irriguer un terrain de soccer avec de l'eau potable? Poser la question, c'est y répondre.

1200 Le seul exemple que je connaisse des terrains de soccer irrigués, c'est celui situé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le long de la rivière Jacques-Cartier. C'est un terrain magnifique, le plus beau terrain de toute la région de Québec, justement parce qu'il est irrigué. Ici, je pense que nous avons une opportunité unique, pourquoi? Nous avons, à proximité, une source d'eau, celle du fleuve.

1205 L'avantage d'une irrigation à partir de l'eau du fleuve, c'est que ça permettrait une utilisation un peu plus importante des terrains de soccer. On sait qu'ils sont en manque. De plus, ça répondrait au document que je citais tout à l'heure, *Proposition, cadre de gouvernance*, à la page 8, au paragraphe 8 intitulé *Programme de gestion concertée de l'entretien et de la rénovation des terrains de soccer*, on peut lire le paragraphe suivant :

1210

1215 **«Le plan d'intervention en matière d'aménagement des terrains de soccer 2005-2008 prévoit la mise en place d'un véritable programme d'entretien et de rénovation des terrains à surface naturelle, de manière à augmenter leur potentiel. Ici, on pense à des terrains à surface technique irriguée et drainée ou encore avec sol manufacturé.»**

1220 Je ferme la parenthèse. La question. Compte tenu de tous ces avantages financiers concernant le drainage, opérationnels concernant l'utilisation des terrains de soccer, ainsi que de l'opportunité unique qui se présente maintenant, n'y aurait-il pas lieu de considérer sérieusement un drainage et une irrigation efficiente? Merci.

LE PRÉSIDENT :

1225 Merci. Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

1230 Je vais demander à monsieur Lestage de répondre à cette question.

M. RÉAL LESTAGE :

1235 D'abord, par rapport à la première question au niveau des dimensions, j'ai souligné tantôt 45 mètres. Il faut savoir que l'image qui vous est présentée ici est schématique. Ce à quoi je réfère, c'est des dimensions plus précises qu'on a travaillées actuellement sur la base des plans d'arpenteurs, on parle d'environ 62 mètres et il faudrait voir éventuellement, est-ce que c'est 48, 50, 52 mètres de disponibles dans l'autre partie? Ça resterait à préciser.

1240 Je pense que le principe qui a été mis de l'avant ce soir, c'est est-il possible d'aménager un terrain plus long avec une largeur qui ferait en sorte qu'on puisse jouer dans un cadre réglementaire? Alors, j'ai répondu oui à cette question-là et ça demeure vrai. Est-ce que c'est 52 mètres, 48? Ça restera à préciser avec les relevés précis d'arpentage.

1245 Deuxième volet de la question sur la question du drainage. Évidemment, ces terrains de soccer là vont être aménagés selon les règles de l'art. Il existe des devis techniques précis pour l'aménagement de ce type d'équipement là. Il y a déjà, en tout cas, dans les estimations préliminaires, une enveloppe d'environ 25 000 \$ avant contingence prévue pour les questions de drainage dans cette portion-là du projet. Alors, ce sera fait, effectivement, selon les règles de l'art, de façon à faire en sorte que la surface soit le plus de qualité possible.

1250 La notion d'irrigation, elle est intéressante parce qu'elle peut permettre effectivement une qualité supplémentaire. Je pense que c'est une option qui pourrait être étudiée éventuellement et voir la pertinence et la faisabilité d'une option pareille.

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Simard encore?

Mme DIANE SIMARD :

1260

Monsieur le Président, est-ce que ce serait possible d'enchaîner sur une question qui a été posée mais qui n'a pas pu être répondue hier et c'est la question de l'estimation des coûts pour les nouveaux terrains.

1265

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. RÉAL LESTAGE :

1270

En fait, une des questions qui a été posée hier, c'était d'abord est-ce qu'on pouvait calibrer la valeur actuelle des terrains existants? C'est une question qui a été posée, je crois, par monsieur Guay à savoir est-ce que, bon, vous déplacez des terrains qui existent déjà? Il faut savoir que ces terrains-là n'ont pas été aménagés justement selon les règles de l'art parce que ça avait été fait de façon quasi temporaire au départ, bien que ce sont des terrains de bonne qualité. Alors, on estime environ la valeur actuelle de ces terrains-là selon les coûts de construction de l'époque à environ plus ou moins 200 000 \$.

1275

Les budgets qui sont prévus, encore une fois, avant contingence et ne comprenant pas ce qu'on appelle les *soft cost*, qui est la partie honoraires et gestion du projet, mais strictement en termes de coût de construction, on évalue environ à 600 000 \$ le coût d'aménagement des deux terrains de soccer dont on a parlé tantôt, donc le terrain senior et le terrain junior. Ça ne comprend pas les coûts afférents à la rénovation éventuellement du bâtiment d'accueil et à l'aménagement des stationnements.

1280

1285

Le budget global, actuellement dans la ventilation de la Commission, apparaît comme à 1,1 M \$, ça comprend, comme je disais tantôt, les *soft costs* et aussi toute la partie des aménagements qui sont prévus pour le bâtiment d'accueil et les stationnements.

1290

Je tiens peut-être à souligner un point aussi. C'est que dans la planification des terrains actuellement et pour une question, entre autres, de nuisance, on ne prévoit pas éclairer ces terrains de soccer là, donc je souligne tout de suite le point.

LE PRÉSIDENT :

1295

Merci. Et je vous remercie. Si vous avez d'autres questions, vous pourrez vous réinscrire.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1300

Je vous remercie. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1305 Monsieur Stainier n'est toujours pas là. Donc, monsieur Jean Lamontagne. S'il vous plaît, monsieur Lamontagne.

M. JEAN LAMONTAGNE :

1310 Monsieur le Président, Jean Lamontagne, consultant en arboriculture et enseignant. Donc, je tiens personnellement à remercier la CCN du très, très beau travail de très grande qualité au niveau des arbres. Moi, je suis ici pour les arbres, pas pour les poissons, c'est pour les arbres.

1315 Donc, la qualité du plan d'aménagement que j'ai vu hier m'a impressionné. La sauvegarde du boisé Irving qui, en passant, est le plus beau boisé de toute la grande région de Québec, qui reflète le XIX^e Siècle, va être protégé, va être aménagé, va être conservé. D'ailleurs, c'est un des gros points du secteur, quant à moi, c'est le boisé Irving, on a des pins de 150 à 200 ans, on a des chênes également, on a un très grand nombre, donc c'est vraiment un
1320 magnifique boisé.

Également, les aménagements qu'ils veulent faire au niveau linéaire et non horizontal, perpendiculaire à la berge du fleuve et non horizontal, vont permettre aux gens de voir quand même des percées visuelles.

1325

Mais le problème que j'ai eu hier et qui m'inquiète plus particulièrement, c'est des gens qui ont peur de perdre leur vue. Je crois que la vue, au niveau du fleuve, n'est pas nécessairement importante à pleine largeur parce qu'on a continuellement des problèmes avec les gens qui demeurent en bordure des plans d'eau pour avoir des vues. Donc, ce qui m'inquiète
1330 particulièrement, c'est comment la Commission va gérer... va-t-elle tenir compte des commentaires de ces personnes qui n'aiment pas les arbres, qui ne savent pas l'importance de l'arbre?

1335

Parce que n'oublions pas qu'un arbre en ville est extrêmement important, c'est lui qui nous donne la qualité d'air, qui nous donne l'oxygène, qui épure notre air, qui absorbe le CO₂, qui absorbe le carbone. Et on sait que les Nations-Unies disent que pour avoir une ville en santé, il faut avoir un arbre par habitant. Et à Québec, on n'est pas encore tout à fait rendu à un arbre par habitant. Donc, je souhaite qu'il y ait beaucoup, beaucoup d'arbres. Mais ce qui m'inquiète, c'est de voir la réaction de certaines personnes qui voudraient minimiser la quantité, la valeur et
1340 l'importance de l'arbre pour des questions purement personnelles.

1345

Donc, c'est cette question-là que je vous pose à vous et non aux consultants de chaque côté. Est-ce que vous considérez important que des gens n'aiment pas les arbres parce que ça leur bloque la vue sur un plan d'eau?

LE PRÉSIDENT :

Je pose la question à madame Simard, quand même, c'était... le projet.

1350 **Mme DIANE SIMARD :**

Ça fait partie de nos préoccupations.

1355 **M. JEAN LAMONTAGNE :**

1360 Il y a plusieurs moyens pour conserver des vues, hein, on fait des percées visuelles, on fait des relevages, on sélectionne des arbres avec un feuillage plus délicat dans le type févier. Il y a quand même beaucoup de techniques qui sont possibles pour contenter certaines personnes qui veulent avoir la vue avec un reboisement que je considère primordial le long d'un fleuve où est-ce que c'est complètement nu en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

1365 Donc, votre question réellement, c'est est-ce qu'ils prévoient se servir des techniques de ce genre-là pour mettre en valeur le projet?

Mme DIANE SIMARD :

1370 Monsieur le Président, je commencerais la réponse par un commentaire puis je vais passer la parole à monsieur Lestage après. Je pense que la problématique des arbres et je dis bien «la problématique» parce qu'on a eu, à plusieurs reprises, des commentaires à cet effet-là, on l'a prise très au sérieux.

1375 Ça a été mentionné... on en a fait une grande partie, hier, de notre présentation. On a essayé d'expliquer tout ce qui était sous-jacent à la conception pour la localisation des arbres. Et je peux vous dire que, à ce moment-ci, on a deux objectifs, mais qui ne sont pas faciles à gérer, c'est-à-dire que, oui, on veut respecter effectivement la volonté des riverains, mais on veut aussi respecter la volonté des centaines de milliers de personnes qui vont fréquenter cet endroit-là et pour qui ce sera probablement un oasis de verdure au bord du fleuve.

1380 C'est sûr qu'on a des riverains qui ont le bonheur, et on leur disait d'ailleurs, d'habiter et d'avoir le fleuve devant eux et de le voir en permanence, mais il y a aussi des gens qui n'ont peut-être que quelques heures pour l'apprécier et je pense que c'est de trouver la juste mesure entre ces deux objectifs-là ou ces deux volontés-là. Alors, je vais passer la parole à monsieur Lestage qui a, je ne dirais pas la lourde tâche, mais la tâche qu'il n'est pas facile de planifier, justement, les plantations dans le projet.

1385 **M. RÉAL LESTAGE :**

1390 Vous savez, dans un projet d'aménagement, le principal défi, c'est d'optimiser un ensemble. Pour ceux qui ont fait des modèles mathématiques, un ensemble optimisé, ça ne veut

1395 pas dire que chacune des variables qui est considérée est maximisée dans le contexte. Quand on parle à des gens de transport et circulation, on voudrait ça plus large; quand on parle à des gens de l'arbre, ils voudraient que ce soit plein d'arbres; ceux qui habitent pas loin voudraient qu'il n'y ait pas d'arbres du tout. Alors, je pense qu'un bon projet d'aménagement, ce n'est pas un projet qui dit oui à toutes ces considérations-là.

1400 On dit, dans notre milieu, qu'un projet comme celui-là, bien, c'est un cheval qui devient un chameau, en fait, avec trois ou quatre bosses. Il faut être capable de garder une orientation et un juste équilibre.

1405 Et en ce qui concerne les arbres, je pense que c'est ce qu'on a voulu faire, c'est-à-dire créer une échelle au niveau du projet et préserver, et non seulement préserver mais mettre en valeur la vue sur le fleuve. Donc, c'est vraiment une question d'équilibre et de dosage pour que l'ensemble soit optimisé.

1410 Donc, oui, il y a des arbres mais en même temps, il n'y a pas la densité d'arbres que certains auraient pu souhaiter, mais je pense que le projet a la masse critique suffisante. Donc ça, c'est le défi d'un bon projet d'aménagement, c'est de trouver ce niveau d'équilibre-là et je pense jusqu'à maintenant, en tout cas, je pense qu'on respecte l'ensemble des préoccupations qui ont été soulevées.

LE PRÉSIDENT :

1415 Merci. Monsieur Lamontagne, si je peux vous suggérer et puis à d'autres intervenants qui ont des suggestions à faire de la façon que des choses peuvent être faites, donc la création... la plantation de plus d'arbres que vous nous écrivez un mémoire présenté en deuxième partie pour expliquer les approches qui pourraient être utilisées.

1420 **M. JEAN LAMONTAGNE :**

1425 Parfait. Merci. Deuxième question. Donc, on parlait hier des arbres qui avaient été plantés en latéral, parallèles au fleuve et qui ont été enlevés, monsieur disait qu'ils avaient été enlevés par la conseillère qui avait trouvé que les arbres étaient mal placés, ce n'est pas ce qui est arrivé, c'est que les arbres ont été coupés, ont été tués par la population du secteur qui voulait avoir une vue sur le fleuve. Alors, c'est pour ça qu'il faut être prudent au niveau des plantations parallèles au fleuve.

1430 Donc, après avoir planté un si grand nombre d'arbres, est-ce qu'on va avoir des précautions pour sauvegarder, pour protéger nos arbres lors de leur croissance? C'est une autre chose qui m'inquiète. On voit à certains endroits, on coupe des arbres pour avoir des vues. Est-ce qu'on va avoir une certaine surveillance, un certain contrôle pour ne pas que les gens qui perdent la vue voient leurs arbres coupés?

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Donc ça, c'est votre question. Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

1440

Écoutez, je pense que ce qu'on peut dire, dans un cas comme ça, c'est que peut-être que la meilleure façon de procéder, c'est justement de sensibiliser les gens dans des consultations de ce type-là, dans des séances d'information comme on a déjà fait, d'ailleurs. Et je pense que c'est important que tout le monde ait droit au chapitre, c'est-à-dire autant les gens qui ont leurs récriminations que ceux, effectivement, qui viennent pour donner aussi leur opinion et qui veulent les arbres.

1445

On a eu, effectivement, des demandes à savoir est-ce qu'on va avoir des arbres sous lesquels on va pouvoir s'abriter, avoir de l'ombre? Et je pense qu'au-delà des considérations – parce que, hier, je mentionnais que l'arbre était un élément essentiel du projet, l'arbre est absolument essentiel en termes de sécurité routière, de réduction de la vitesse et ça, c'est un compromis qu'on ne peut pas faire. Il y aura, effectivement, il faut qu'il y ait des arbres dans le terre-plein, sur les abords. On est en train de regarder leur espacement, on a fait des compromis à cet effet-là, mais ça, c'est vraiment quelque chose de fondamental.

1450

1455

Maintenant, comme on l'a expliqué aussi hier, les vues ont été considérées, on a densifié aux endroits où les résidences étaient pratiquement inexistantes, où, par exemple, dans le coin du boisé Irving, on a fait attention pour espacer un petit peu plus, avoir une disposition plus aléatoire dans les secteurs qui étaient plus habités; dans les secteurs qui sont de l'autre côté du remblai de la voie ferrée, parce que ça, on a quand même une section assez importante qui est du côté du chemin du Foulon où le remblai est assez haut, finalement.

1460

Alors, toutes ces considérations-là ont été prises et je pense que... bien, en tout cas, pour répondre finalement aussi encore de nouveau à votre question, je réponds par la même chose. Je crois que c'est une forme de sensibilisation qui peut être faite parce que chaque individu, c'est sûr, prêche pour sa paroisse mais il faut aussi regarder un petit peu le bien collectif dans un projet comme ça.

1465

LE PRÉSIDENT :

1470

La question à propos de qui va assurer la protection, si vous voulez, des arbres, ça m'amène à une question. C'est la Commission qui s'occupe de la construction de l'aménagement, si je peux l'appeler, de ce parc-là, mais c'est qui qui s'occupe de son entretien et son administration à la suite?

1475

Mme DIANE SIMARD :

Alors, je vais demander à Marc Bertrand de répondre à cette question.

1480

M. MARC BERTRAND :

1485 Je sais qu'il y a des pourparlers en ce moment avec la Commission, la Ville de Québec et
le ministère des Transports. L'emprise du boulevard demeurerait de la responsabilité du ministère
des Transports, les terrains excédents seraient, dans certains cas, de responsabilité de la
Commission et, dans certains cas, responsabilité de la Ville, dépendamment des propriétés. Je
n'en connais pas du tout les détails. C'est sûr que c'est un sujet qui a été abordé et je ne sais
pas exactement quelles sont les personnes qui discutent de ces responsabilités-là mais en gros,
il y a trois joueurs, la Commission, la Ville et le ministère des Transports qui vont sûrement se
partager les responsabilités.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je ne sais pas si monsieur Des Rivières, vous avez un commentaire à ce sujet.

1495 **M. MARC DES RIVIÈRES :**

Je n'ai rien à ajouter à cette étape-ci.

1500 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. D'autres questions?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1505 Oui, une petite.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1510 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1515 Je vais profiter de la question de monsieur Lamontagne juste pour régler deux petits
points. Il est question, dans l'étude d'impact, d'un plan d'aménagement pour le boisé Irving pour
le printemps 2004. Pouvez-vous nous faire une petite mise à jour? On aimerait savoir s'il est
fait, s'il est possible de le déposer?

Mme DIANE SIMARD :

1520 Alors, monsieur Lestage va répondre à cette question.

M. RÉAL LESTAGE :

1525 En fait, par rapport au boisé Irving, et monsieur Bertrand pourra peut-être amener
certaines précisions, il y a eu, je dirais, un projet avant l'annonce du grand projet de la
Promenade Samuel-De Champlain. Je ne sais pas si c'est de ce projet-là dont il est question

1530 dans le dépôt dont vous parlez. Autrement, actuellement, les études sont à être complétées, les relevés ont été faits, les études archéologiques aussi sont complétées et on procède actuellement aux préliminaires du design du boisé Irving pour la réalisation au printemps 2006.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Est-ce qu'on pourrait avoir ce préliminaire lorsqu'il sera disponible?

1535 **M. RÉAL LESTAGE :**

Oui. Il n'est pas très différent du tracé que vous connaissez actuellement, il y a quelques précisions mais ça pourrait être fourni d'ici quelques semaines, sûrement.

1540 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Parce que ce qu'on a, c'est une esquisse datée de mai 2003, si je ne m'abuse.

M. RÉAL LESTAGE :

1545 C'est que l'évolu...

LE PRÉSIDENT :

1550 C'est une question qui est liée parce que vous parlez de l'étude archéologique et, justement, dans les conclusions et les recommandations de ce rapport, il y a une description des sites mais il y a aussi des recommandations très précises à propos des centres d'interprétation, de la localisation des sentiers. Je présume que leurs recommandations, on va en tenir compte dans vos travaux.

1555 **M. RÉAL LESTAGE :**

Absolument. Non seulement on en tient compte, mais les études ont été poussées plus avant au niveau archéologique, alors le portrait est très précis. Monsieur Nadeau pourrait peut-être compléter certaines informations par rapport au boisé Irving, sur les travaux qui sont en cours.

M. ANDRÉ NADEAU :

1565 Oui. Bonsoir. André Nadeau, architecte paysagiste. Effectivement, c'est un de mes dossiers et on suit de très, très près les travaux de l'archéologue, qui vont être déposés prochainement sous un rapport global.

1570 Nous sommes en train, effectivement, de détailler un peu plus en détail le plan d'aménagement puisque les informations de l'archéologue viennent au compte-gouttes ou les recommandations. On travaille avec lui actuellement pour redéfinir le concept que vous avez

déposé dans l'étude d'impact. Donc, ils sont encore brouillons sur notre table à dessin et on essaie de faire évoluer l'esquisse que vous aviez.

1575 Maintenant, il y a deux forts potentiels, monsieur Lamontagne parlait du potentiel
forestier, le potentiel archéologique, donc c'est les deux grandes valeurs comme telles du boisé
Irving, et on essaie de combiner les deux pour en faire vraiment un site protégé, mis en valeur et,
en même temps, garder son petit côté secret parce qu'on ne voudrait pas non plus attirer des
masses, on va rester quand même très discret, léger comme intervention, on parle plutôt de
1580 protection de boisé, de sécurité, de sécuriser l'espace tout en essayant de conserver l'aspect
mystérieux de ce boisé-là. Donc, c'est sûr qu'on ne fait pas de travaux intensifs.

Cet après-midi, il y avait des gens qui étaient inquiets de gens qui pouvaient fréquenter le
boisé et voir leur résidence. Effectivement, on va devoir porter des mesures particulières de
1585 protection, face à ces résidents-là, de proximité, sans pour ça du tout toucher à l'aspect du boisé,
sans abattre d'arbres, au contraire, et peut-être même en planter d'autres pour assurer une
certaine régénération de l'espace.

LE PRÉSIDENT :

1590

Merci. Monsieur Haemmerli, une autre question?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1595

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1600

S'il vous plaît.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1605

Pour le reste de la falaise, mis à part le boisé Irving, est-ce qu'il y a quelque chose de
prévu? D'abord, est-ce qu'elle bénéficie d'un statut de protection quelconque ou est-ce qu'il est
prévu l'intégrer d'une manière quelconque au projet et prévoir soit un aménagement, soit
l'interprétation, soit n'importe quelle autre mesure similaire à ce qui est prévu pour le boisé
Irving?

M. ANDRÉ NADEAU :

1610

Vous parlez de l'ensemble de la falaise...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1615

Oui.

M. ANDRÉ NADEAU :

... ou le boisé comme tel?

1620

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Oui.

1625

M. ANDRÉ NADEAU :

Parce que je sais que le boisé comme tel, on a un concept associé...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1630

Oui.

M. ANDRÉ NADEAU :

1635

... très serré au niveau de l'interprétation qui va parler, effectivement de l'ensemble de la falaise comme telle, c'est le thème du boisé et, en même temps, les éléments d'interprétation vont mettre en relation, en interrelation le quai Irving, donc les équipements au niveau du design vont communiquer visuellement et non seulement par un lien piétonnier, mais on voudrait bien que les artéfacts ainsi que la thématique forestière soient mis en valeur comme tels, même dans le bâtiment qui est déposé, sur le quai Irving.

1640

Donc, on est tellement près, que la thématique interprétation, on voudrait comme telle pouvoir l'exploiter autant dans le petit bâtiment accessoire du quai Irving, pour mettre en valeur l'ensemble de la falaise et de son boisé.

1645

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et merci monsieur.

1650

M. JEAN LAMONTAGNE :

Oui, les propos de madame Simard m'ont rassuré quelque peu. Merci, Monsieur le Président.

1655

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Madame Julie Graff veut revenir.

Mme JULIE GRAFF :

1660

Rebonsoir. Je vous ai dit plus tôt que nous allions, comme ça doit se faire, nous allons réserver nos commentaires, tel que vous nous avez prescrit, seulement dans les mémoires et j'ai dit, plus tôt, bon, pour la décontamination, on va y revenir au mémoire.

1665 Par contre, depuis, ça n'arrête pas de me chicoter dans la tête, ce qu'on a pu lire dans un des journaux aujourd'hui, parce que je n'ai pas les chiffres exacts de toute façon, 5 M \$ seraient économisés en ne décontaminant pas totalement les sols. Je n'ai pas les chiffres, de toute façon, mais environ, on peut peut-être parler d'ordre de grandeur.

1670 Quand on parle, par exemple, à Québec du Palais Montcalm qui partait à 17 M \$, qui a eu une augmentation de coût, finalement, qui augmentait peut-être de 4 M \$, qui partait, bon, de 17 à 20, 23, redescend peut-être, on ne sait pas, quand on regarde le métro de Laval qui part, je ne suis pas trop certaine, peut-être à 300 M \$, qui augmente à 500, 600, 700 M \$, si on parle d'une échelle de grandeur, peut-être d'un ordre de 5 M \$ pour la décontamination totale des sites, moi, 1675 je me pose la question, je me dis, bon, j'entends, on passe de D à C à B ou à A, mais pourquoi?

Parce que là, on entend, on dit, oui, mais la réglementation, la loi nous permet de rester à D ou à C ou à B, mais pourquoi? Parce que là, on parle, justement, de développement durable de l'environnement et des parcs. Pourquoi est-ce qu'on ne vise pas maintenant le A, même si ça coûte 5 M \$ de plus? Parce que là, on parle d'aménager un territoire, l'écosystème, on parle de la vision des gens, de ce qu'ils vont avoir de ce site. On parle aussi de faire jouer des enfants sur un terrain de soccer. Donc, on entend, «pas obligé d'avoir un mètre de terre propre, on n'est pas obligé de l'avoir». Ma question est : pourquoi on ne vise pas ça au départ?

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

1690 Bon. J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, préciser que ces 5 M \$ là ne sont pas économisés, ces 5 M \$ là étaient un montant que nous aurions dû prendre à même le projet dans une solution qui intégrait, par exemple, la disposition des sols à l'extérieur du site. Mais je pense que pour les commentaires sur la question de la contamination des sols et puis l'approche que la Commission a eue, je vais passer la parole à monsieur Marc Bertrand.

M. MARC BERTRAND :

1700 Une remise en contexte. À l'époque, on avait le projet de marais qui était en contact direct avec l'eau, hein, vous vous souvenez, le projet initial. Il y a eu une modification de ce projet-là tel qu'on le connaît aujourd'hui. Et je crois que ce commentaire-là est venu à l'effet que cette modification-là nous faisait économiser 5 M \$ dans le cadre des terrains contaminés du secteur de la côte Ross.

1705 C'est tout simplement le fait qu'on ne peut pas exiger légalement, à la société Irving, de décontaminer ces terrains jusqu'à A, légalement on ne peut pas faire ça. Et, d'autre part, si on faisait le marais tel qu'on l'aurait souhaité et tel qu'on le souhaitait au départ, Environnement Canada nous exigeait que ces terrains-là soient de qualité inférieure à B, c'est-à-dire des terrains de qualité A. Nous, on changeait la vocation du terrain.

1710 Donc, Irving ne peut pas être tenue responsable de cette modification-là. En créant cette modification-là, tout d'un coup, il fallait que les terrains soient de qualité exemplaire partout. Nous, à ce moment-là, on aurait été considérés comme étant les gens qui paient la décontamination et ce n'est pas le cas, Irving est tenue de respecter certains critères et ce n'est pas de leur faute si nous, on créait un marais là-dedans.

1715 Donc, en fonction de ces circonstances-là, il nous paraissait beaucoup plus adéquat de ne pas faire ce marais-là et de ne pas avoir des coûts excédentaires de l'ordre de 5 M \$, c'est un estimé tout simplement.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

J'avais compris la question un peu différemment.

1725 **Mme JULIE GRAFF :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1730 J'avais compris que la question, c'est qu'on vit dans un temps où tout le monde parle de développement durable, que c'est un projet qui est destiné à donner accès au fleuve, un environnement sain et donc, pourquoi simplement respecter la réglementation, pourquoi pas aller au-delà de ça puis donner un exemple en traitant tous les sols à un niveau A? C'est ça, j'ai bien compris la question?

1735 **Mme JULIE GRAFF :**

Oui, exactement. Oui. Oui. Merci, Monsieur le Président.

1740 **Mme DIANE SIMARD :**

Monsieur le Président, je demanderais peut-être à monsieur Lestage de compléter ce commentaire.

1745 **M. RÉAL LESTAGE :**

En fait, on ne peut pas être contre la vertu. C'est évident que si les budgets étaient illimités, on pourrait se permettre ce type d'intervention-là. Il faut savoir que dans le secteur

1750 qu'on a appelé le secteur à pôle écologique, le budget de base est de l'ordre de 14 ou 16 M \$. Le principe de base, il faut se rappeler d'où on vient. Vous avez vu les photos, hier, en termes de présentation où il y avait les réservoirs, donc on parle d'un site qui était industriel, je pense qu'il y a une amélioration notable de ce qui est fait.

1755 La décontamination est en fonction des usages qui sont prévus. Si c'était pour faire du résidentiel, ce serait autre chose. Alors, je pense que les normes du Ministère sont raisonnables dans ce sens-là, on travaille en fonction des usages, c'est quand même des coûts publics, d'argent public, pour que ces coûts-là soient raisonnable.

1760 Alors, 5 M \$ pour disposer des sols dans ce secteur-là plus un deux point quelque millions par rapport à l'ajout des nouveaux sols, c'est 7 M \$ sur un budget de 14 M \$, donc c'est 50 pour cent du budget avant même d'avoir aménagé le projet. Donc, vous comprenez que là, on est juste dans des tas de terre, il n'y a pas encore de projet.

1765 Donc, c'est l'ensemble de ces variables-là qui sont considérées et je pense que l'équilibre qui est présenté ce soir, c'est un ensemble optimisé dans le contexte et qui est raisonnable puisque ça respecte effectivement les critères quand même assez sévères du ministère de l'Environnement.

1770 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Vous avez une autre question, Madame Graff, je présume?

Mme JULIE GRAFF :

1775

Oui. Alors, peut-être pour continuer dans cette direction... – Oui?

LE PRÉSIDENT :

1780

Monsieur Pettigrew, vous vouliez intervenir?

M. PIERRE PETTIGREW :

Oui.

1785

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Sur la question précédente, c'est ça.

1790

M. PIERRE PETTIGREW :

Bon. Pierre Pettigrew. Moi, j'ajouterais que concernant le marais, nonobstant les critères de décontamination des sols, nous, compte tenu des inventaires que j'ai présentés tout à l'heure concernant le gobie à taches noires, la présence d'un marais aurait constitué fort probablement

1795 un site parfait pour l'établissement du gobie à taches noires et puis serait devenu un site potentiel de dissémination de l'espèce ailleurs à l'intérieur de la Ville de Québec.

Puis présentement, on fait des efforts à ce que cette espèce-là demeure au sein du fleuve et puis compte tenu qu'au fleuve cette espèce-là est difficile à capturer par monsieur tout le monde, donc le potentiel de dissémination est limité. Par contre, la présence de cette espèce-là à l'intérieur du marais aurait pu causer des sérieux problèmes pour des gens qui ne connaissent pas l'espèce, on ramasse le poisson et puis on va le mettre ailleurs dans d'autres bassins versants et puis on est pris avec un sérieux problème car cette espèce déplace toutes les autres. Merci, Monsieur le Président.

1805

LE PRÉSIDENT :

Donc, un autre désavantage du marais?

1810

M. PIERRE PETTIGREW :

Effectivement, oui.

Mme JULIE GRAFF :

1815

Monsieur le Président, juste un petit commentaire...

LE PRÉSIDENT :

1820

Oui?

Mme JULIE GRAFF :

1825

... justement, sur le marais. Même lors de la consultation que le CCN avait faite le 9 juin, j'ai même manifesté que j'étais contre le marais pour des raisons autres. Mais dans le fond, ce n'est pas une question de garder le marais ou de ne pas garder le marais, la question est de décontaminer les sols ou de ne pas décontaminer les sols.

LE PRÉSIDENT :

1830

Merci.

Mme JULIE GRAFF :

1835

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question.

1840

Mme JULIE GRAFF :

1845

Oui. Deuxième question. Justement, si on dit, bon, selon l'utilisation du site, on doit contaminer à tel ou tel ou tel degré. Plus tôt cet après-midi, j'ai soulevé la possibilité peut-être d'avoir des barbecues sur le site qui pourraient être intéressants pour ce que j'ai déjà nommé. J'ai entendu dire, pendant qu'on parlait de la présentation de décontamination des sols, que s'il y avait un pique-nique, une aire de pique-nique, peut-être que là, à ce moment-là, la décontamination des sols, ce qui serait demandé serait différent.

1850

J'aimerais savoir est-ce qu'on peut s'attendre à une possibilité qu'il y ait des barbecues, ce qui est quand même, bon, un point intéressant pour différentes autres questions qui sont importantes à adresser, est-ce que cette question-là, est-ce que cette possibilité-là, elle va passer complètement en dessous de la table, étant donné que ça amènerait un degré différent de décontamination des sols? Alors, c'est ma question.

1855

LE PRÉSIDENT :

Madame Simard.

1860

Mme DIANE SIMARD :

1865

Monsieur le Président, je ne lie pas du tout la question d'avoir des barbecues à la question de décontamination des sols. On a dit qu'on allait produire et fournir des sols conformes aux normes et aux usages qui vont se répartir partout dans le projet. On vous a déjà mentionné que, oui, on regarderait la possibilité, s'il y en a, d'intégrer à travers certaines activités de pique-nique et tout, des barbecues, oui, on va regarder cette possibilité-là.

1870

Pour le moment, à l'étape où on est rendu, nous n'avons pas encore la possibilité de dire si, oui ou non, il y en aura, mais nous en prenons bonne note et nous le prenons comme une suggestion.

LE PRÉSIDENT :

1875

Est-ce que je peux vous demander de la part de la Commission, parce que là, les usages, et on le voit bien, déterminent le degré de décontamination qui sera nécessaire, est-ce qu'on peut avoir un plan de l'ensemble du territoire qui indique les usages qui sont prévus, par exemple, où est-ce que le pique-nique serait permis, s'il y a des places où ce n'est pas permis, parce que ça exige un autre niveau de décontamination, comment on va empêcher les gens d'y aller puis de faire leur pique-nique? J'aimerais voir un plan des usages qui, de l'autre part, détermine le degré de décontamination des sols.

1880

Mme DIANE SIMARD :

Oui.

1885

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je crois, en effet, que c'est une des choses qui sera probablement demandée par le Ministère, s'ils veulent interpréter le résultat...

1890

Mme DIANE SIMARD :

Oui.

1895

LE PRÉSIDENT :

... ça doit être en termes d'usage.

Mme DIANE SIMARD :

1900

Voilà. Si on parle d'usage, nous serons conformes, effectivement, aux normes du ministère de l'Environnement. Là où les pique-niques seront permis, écoutez, on parlait tout à l'heure, un peu plus tôt en après-midi, d'un certain niveau, une certaine épaisseur de terre propre qui serait déposée sur les sols aux endroits requis. Je pense que cette réponse devrait, en tout cas, s'étendre à toutes les zones où, effectivement, il y aura un contact avec le terrain.

1905

Maintenant, je crois qu'il est prématuré de vous fournir des emplacements de pique-nique, mais je vais laisser peut-être le concepteur, monsieur Lestage, répondre un peu plus précisément.

1910

M. RÉAL LESTAGE :

En fait, ce qui est un peu particulier dans un projet comme celui-là, ce n'est pas comme si on avait un bâtiment et, à côté du bâtiment, les différentes fonctions ne sont pas coupées au couteau comme tel. Et comme monsieur Gauthier en a parlé cet après-midi, il y a différentes options en termes de coupes types.

1915

Est-ce qu'on utilise une membrane géotextile éventuellement pour minimiser les couverts de terre? Vous savez, c'est plusieurs dimensions qui concernent le nivellement de l'ensemble du projet. Je vous dirais que dans environ un mois et demi, deux mois, on aura résolu toute la problématique de nivellement et les coupes types aussi avec lesquelles on entend travailler, de façon à respecter les normes du Ministère et les usages qui sont prescrits.

1920

Je sais, entre autres, que sur le parcours des Anses du côté de Lévis, ils ont opté pour une membrane géotextile à la grandeur, qui fait que les usages ne sont pas limités sur certains secteurs.

1925

Donc, il y a différentes possibilités qui vont mettre en corrélation la façon dont on va traiter l'interface entre les sols et la surface versus les usages, mais d'ici quelques semaines, à

1930 mon avis, c'est impossible de vous donner toutes ces précisions-là, mais évidemment, ça va être fait en collaboration avec le Ministère et selon les normes et les critères du Ministère.

LE PRÉSIDENT :

1935 Merci. Merci, Madame Graff.

Mme JULIE GRAFF :

1940 Merci, Monsieur le Président. Si vous me permettez, juste une petite question qui n'a pas rapport directement, ce n'est pas une question personnelle, c'est une question de procédure, juste savoir, la transcription – puis ça va être aussi utile pour les citoyens – la transcription de cette audience sera disponible à quel endroit? Parce que je ne suis plus certaine à quel endroit ça va être... parce que, en tant que requérant ou quoi que ce soit, on n'a pas... on n'est pas salarié, donc moi, je dois quitter. À quel endroit?

1945

LE PRÉSIDENT :

1950 La transcription sera disponible sur notre site Web dans à peu près une semaine et je crois qu'il y aura également des copies dans les centres de documentation, donc à la bibliothèque et...

Mme JULIE GRAFF :

1955 O.K. Les endroits où est-ce que c'est...

LE PRÉSIDENT :

... au bureau du BAPE...

1960 **Mme JULIE GRAFF :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1965

... ainsi qu'à l'UQAM, à Montréal.

Mme JULIE GRAFF :

1970 O.K. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1975 Je propose maintenant une pause-café de 15 minutes et on reviendra continuer avec le questionnement. Merci.

21 h 02 – SUSPENSION DE L’AUDIENCE

21 h 25 – REPRISE DE L’AUDIENCE

1980 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, si vous voulez reprendre vos places, s’il vous plaît.

1985 Il reste quelques questions ce soir des intervenants et nous, de la Commission, nous avons un petit peu de questionnement aussi, mais après consultation avec mes collègues, je suis arrivé à la conclusion que réellement, on devrait essayer d’éviter d’être obligé à revenir encore demain soir, déplacer tout le monde quand il risque de ne pas avoir plus de grandes questions. Je pense que les plus importantes semblent avoir été traitées si je me fie sur ce qui a été déjà soulevé comme préoccupations lors des consultations antérieures.

1990 Donc, je demande à ceux que je vais inviter à poser des questions maintenant d’être un peu plus brefs peut-être qu’autrement dans des préambules et on va... je demande également au promoteur et personnes-ressources aussi d’essayer d’être brefs et je crois qu’avec ça, on peut avoir toute l’information qu’il faut puis... et partir d’ici ce soir sans être obligé à penser à revenir demain soir.

1995 Je demande d’abord à monsieur Serge Plamondon.

2000 **M. SERGE PLAMONDON :**

2005 Rebonsoir. Moi, je voudrais savoir par rapport au projet, bon, ils disent qu’on ne peut pas donner notre opinion, mais en tout cas, moi, je vais vous dire que je trouve que pour deux kilomètres, 70 M\$ c’est beaucoup beaucoup d’argent. Je voudrais savoir, le montant là qui... si ça coûte si cher, je pense que ça doit être parce que premièrement, avec... la photo qui est là, elle est très significative. On déplace l’autoroute, alors c’est ça qui doit coûter très cher et ça m’amène à ma question.

2010 Moi, j’aurais aimé ça, ils l’ont refait tout... ça s’appelle les Promenades Samuel-De Champlain, mais moi, je trouve que c’est l’autoroute Samuel-De Champlain, là, parce que même si... c’est encore un quatre voies et je veux savoir pourquoi qu’on garde encore un quatre voies là? Je ne suis pas un spécialiste de circulation, mais j’ai ma petite idée derrière la tête qui me dit qu’il va y avoir beaucoup de camionnage.

2015 Regardez le boisé Irving, on colle l’autoroute sur le long du boisé Irving, ils disent qu’ils vont faire des sentiers dans le boisé Irving pour que ce soit calme. Imaginez-vous les camions qui vont passer à côté. Alors, je voudrais savoir pourquoi qu’on garde un quatre voies, pourquoi qu’on n’aurait pas pu avoir deux voies ou un trois voies ou... mais on est encore avec... le boulevard que vous proposez, ça ressemble à boulevard Lebourgneuf où je passe à tous les

2020 matins, il y a une partie qui est très belle, c'est deux voies chaque bord avec un terre-plein avec des arbres et il n'y a personne qui roule à 60 km/h là-dessus, c'est tout au-dessus de ça parce que c'est une autoroute. Alors, ma question est pourquoi encore quatre voies?

LE PRÉSIDENT :

2025 Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

2030 Monsieur le Président, je vais demander à Jacques Desjardins de répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

2035 En fait, nous avons parlé de la question cet après-midi, donc dans la réponse, vous pouvez être assez bref et vous pouvez consulter les *transcripts*, s'il vous plaît.

M. SERGE PLAMONDON :

2040 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Non, mais pour... sommairement, s'il vous plaît.

2045 **M. JACQUES DESJARDINS :**

2050 Effectivement, Monsieur le Président, ce qui a été mentionné par Michel Robitaille qui est ingénieur chez nous, c'est que les débits de circulation qui sont de 20 000 véhicules par jour nécessitent deux voies dans chaque sens pour assurer la fluidité de se rendre en ville, c'est aussi simple que ça.

LE PRÉSIDENT :

2055 Il y a beaucoup plus de détails qui sont disponibles...

M. SERGE PLAMONDON :

O.K.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous auriez une deuxième question?

M. SERGE PLAMONDON :

2065

Non, c'est correct.

M. MARC DES RIVIÈRES :

2070

Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :

2075

Merci.

M. MARC DES RIVIÈRES :

2080

... peut-être un complément pour la question de monsieur Plamondon, là. Le relevé de vitesse effectué sur le boulevard Lebourgneuf, le 18 septembre dernier, 85 % des véhicules circulent à des vitesses inférieures à 64 km/h.

M. SERGE PLAMONDON :

2085

Moi, je ne veux pas vous... mais moi, je suis passé là ce matin encore puis je regardais mon... je suivais le trafic puis il n'y a pas grand monde qui roule à 60, je vous dirais, le matin, là, à 8 h, vous viendrez avec moi dans la voiture puis... en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

2090

Merci. Merci, monsieur Plamondon et monsieur Des Rivières.

Avez-vous les mêmes informations pour le boulevard Champlain?

M. CLAUDE STEVENS :

2095

Je ne pense pas.

M. MARC DES RIVIÈRES :

2100

Il existe de l'information, mais le Service de police ne veut pas la partager avec nous. Ce qu'on peut vous dire, c'est que dans le tronçon du projet, le Service de police de la Ville de Québec a abandonné la surveillance parce que plus de... si on interceptait... la vitesse affichée est à 70, si on interceptait à 85, c'est tous les véhicules qui étaient interceptés.

2105

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Lucie Lecomte. Merci monsieur Plamondon.

Mme LUCIE LECOMTE :

2110

O.K. Merci. Bonsoir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

2115

Bonsoir, madame Lecomte.

Mme LUCIE LECOMTE :

2120

Je voudrais savoir si la Commission de la capitale nationale a prévu dans son projet des aires de jeux pour les tout-petits de 0-5 ans, environ, dans différents endroits dans les quatre secteurs?

LE PRÉSIDENT :

2125

Vous avez compris la question? Non?

Mme LUCIE LECOMTE :

2130

Je voudrais savoir si vous avez prévu des aires de jeux pour les enfants de 0-5 ans, environ, dans les différents secteurs de votre projet.

Mme DIANE SIMARD :

2135

Je vais demander à Réal Lestage de répondre.

M. RÉAL LESTAGE :

2140

Alors, il y a une aire de jeux qui existe déjà dans la partie est du projet qui elle est préservée. Autrement, il y aura éventuellement des zones où les enfants de zéro, cinq ans pourront jouer, si on veut, sur l'ensemble du projet, mais pas dans la formule traditionnelle qu'on connaît. Donc, quand je pense au jardin des sculptures, à titre d'exemple, il y aura des endroits où ces enfants-là pourront s'amuser, mais pas dans la configuration traditionnelle, là, j'appelle ça des produits catalogue, moi, là, d'aire de jeux pour les 0-5 ans, là.

2145

Mme LUCIE LECOMTE :

Potter ou et cetera, là, mais il n'y aura pas de choses spécifiques.

2150

J'ai une autre question, il y a des aires de stationnement de prévues, mais est-ce qu'on a prévu, s'il y a un débordement au niveau des visiteurs que ceux-ci utiliseront sûrement le chemin du Foulon comme aire de stationnement, pour protéger un peu la quiétude des gens à partir du rond-point jusqu'à la côte de l'Église, sur le chemin du Foulon, pour ne pas que ça devienne un stationnement pour les gens qui vont aller sur le site?

2155 Je sais qu'il y a des stationnements de prévus partout, mais s'il y a des débordements, l'aire de stationnement va devenir le chemin du Foulon. Les gens, dans la courbe, ne veulent pas avoir de gens dans leur cour, moi, je pense que si on est envahi de voitures sur le chemin du Foulon, dans des périodes du matin jusqu'au soir très tard parce que les gens vont aussi le soir, je ne suis pas convaincue que ça va être agréable pour les résidents du chemin du Foulon.

2160 Est-ce qu'il y a des choses de prévues à cet effet? Parce que c'est les conséquences du projet éventuellement, il va y avoir ces conséquences-là, là.

LE PRÉSIDENT :

2165 Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

2170 Monsieur Lestage va répondre à votre question, madame.

Mme LUCIE LECOMTE :

2175 Oui, merci.

M. RÉAL LESTAGE :

2180 En fait, une des préoccupations du projet, il faut faire une distinction, la promenade n'est pas un lieu de destination, mettons comme un centre commercial où à un moment donné tout le monde se présente pour se stationner dans une période donnée. Ce sont des gens qui sont en transit, qui peuvent venir du Vieux-Québec, qui vont venir de l'ensemble du circuit des pistes cyclables.

2185 Alors, on pense que les 300 quelques places qui sont offertes actuellement sont suffisantes par rapport à la demande et les aménagements qui sont faits aussi par rapport au chemin du Foulon enlèvent une partie du caractère de transit de ce chemin-là avec le rond-point qui est aménagé dans sa partie plus à l'est.

2190 Alors, je ne sais pas si monsieur Des Rivières, au niveau municipal, à d'autres restrictions pour... mais on n'entrevoit pas de débordement majeur, là, dans le milieu périphérique autrement des 300 quelques places de stationnement qui sont prévues.

LE PRÉSIDENT :

2195 Monsieur Des Rivières.

M. MARC DES RIVIÈRES :

2200 C'est évident que toute cette question-là, personne n'a une boule de cristal, donc on ne peut pas y répondre au départ, mais dans l'éventualité où il y a un phénomène de débordement qui se produisait, la largeur de la rue est une contrainte importante et on doit d'abord penser à la sécurité et à l'accès des véhicules d'urgence.

2205 Donc, ça pourrait amener la Ville à devoir réglementer le stationnement à certaines périodes pour s'assurer qu'il y a une libre circulation des véhicules et que les véhicules d'urgence puissent accéder sur les lieux des diverses interventions à réaliser.

LE PRÉSIDENT :

2210 Merci, madame Lecomte.

Mme LUCIE LECOMTE :

2215 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Ensuite monsieur Hugues Michaud.

2220 **M. HUGUES MICHAUD :**

Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

2225 Bonsoir, monsieur Michaud.

M. HUGUES MICHAUD :

2230 Hugues Michaud, président de la Société d'histoire de Sillery. Imaginez-vous que je vais vous parler un petit peu d'histoire. D'abord, le projet, félicitations au promoteur, c'est un beau projet. Moi, ça me rappelle un peu l'histoire d'un diamant brut qu'on est en train de polir. On va finir par faire quelque chose de bien avec.

2235 J'ai deux questions, la première c'est un peu lointain, c'est côté des terrains de soccer qu'on veut déplacer, en arrière près de la côte à Gignac, cachés, enfouis dans le sol, il y a les vestiges de l'Hôpital des Augustines, premier hôpital au Canada et je me demande si, étant donné que c'est à proximité de tout et je pense que le poste d'accueil sera peut-être même sur ce site-là, si on ne pourrait pas faire un relevé archéologique de ça puis mettre ça en valeur, quitte à
2240 l'intérieur de faire... de mettre des fleurs ou quelque chose de même, là, pour au moins mettre ça en valeur parce que ça va être un attrait pour bien des gens. Ça, c'est ma première question.

Mme DIANE SIMARD :

2245 Monsieur Lestage va répondre à la question.

M. RÉAL LESTAGE :

2250 Alors, évidemment c'est un potentiel qui peut être intéressant. Dans le cadre du projet actuellement, l'idée c'est de ne pas perturber ces vestiges-là, en d'autres termes, on veut les laisser en place pour qu'éventuellement puisse se monter un nouveau projet qui pourrait miser sur la mise en valeur et l'interprétation de ces vestiges-là qui sont enfouis dans cette portion-là. Ici, on est dans ce secteur-là, monsieur, hein, c'est bien ça?

2255 Alors... mais pour l'instant, on n'a pas intégré au projet la mise en valeur de ces éléments-là qui pourrait devenir un projet en soi. L'idée, c'est de conserver le potentiel, c'est souvent comme ça qu'on intervient. Donc, il n'y aura pas d'excavation de masse pour conserver le potentiel archéologique de ce secteur-là.

2260 **M. HUGUES MICHAUD :**

Mais est-ce qu'on a une idée quand est-ce qu'on le reprendrait, il ne faut pas que ce soit dans des années et des années?

2265 **Mme DIANE SIMARD :**

Pour le moment, on ne peut pas vous donner vraiment d'horizon pour ces interventions-là, mais on est très conscients, là, du potentiel que recèle ce site-là.

2270 **M. HUGUES MICHAUD :**

C'est une question qui nous est posée souvent, j'aimerais ça qu'on le traite avec considération.

2275 Deuxième question, c'est encore en rapport avec des vestiges, c'est les vieux quais qu'on doit retrouver un peu dans l'enrochement, tantôt des fois en dessous de la voie sud. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de faire une certaine mise en valeur d'une partie de ces quais-là, un bout de quai, même qui se rendrait jusqu'au rivage pour montrer aux générations qui poussent qu'est-ce que c'était que le XIX^e Siècle, le transport du bois, le flottage du bois, l'équarrissage? C'est avec ça que Sillery s'est développée puis même beaucoup de marchands de Québec ont donné l'essor, au XIX^e Siècle, qu'on a aujourd'hui.

2280 **Mme DIANE SIMARD :**

2285 Effectivement, dans la présentation d'hier, on faisait référence à des structures ou à des aménagements paysagers qui relateraient l'alignement des anciens quais. On a parlé aussi éventuellement peut-être de panneaux d'interprétation où on aurait des photos de cette époque-

là. Mais pour plus de détails, au niveau de la façon dont on pourrait l'intégrer au paysage, je vais demander à Réal Lestage de compléter.

2290

M. RÉAL LESTAGE :

Rapidement, c'est évident que les photos qu'on a vues de cette période-là sont très présentes, là, dans le projet d'aménagement, c'est-à-dire que ce qu'on souhaite, c'est qu'une fois le projet réalisé, les éléments d'aménagement aient un potentiel d'évocation, c'est-à-dire qu'on sera capables de reconnaître la trace des anciens quais.

2295

Il y a des campagnes de fouilles qui sont prévues aussi dans la localisation de l'ensemble de ces quais-là, si les vestiges sont intéressants *in situ*, sur place, on risque de les exploiter aussi.

2300

Autrement, il est question actuellement, dans les jardins thématiques qu'on a vus, dans le secteur des jardins, d'avoir un jardin qui relate plus précisément cette période de développement de l'ensemble du site, donc l'ensemble des chantiers maritimes à cet endroit-là, avec la présence du quai et cetera. C'est ce qu'on a vu apparaître dans nos esquisses au niveau du secteur des jardins.

2305

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2310

M. HUGUES MICHAUD :

Il n'y a rien de mieux que de voir les vrais vestiges. Merci beaucoup.

2315

LE PRÉSIDENT :

C'est à nous. Des questions supplémentaires? Non.

2320

Monsieur de Halleux, s'il vous plaît.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

Rebonsoir.

2325

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

2330

M. DAMIEN DE HALLEUX :

Je vais encore vous entretenir de terrains de soccer. Je voudrais apporter un élément nouveau et porter à la connaissance des commissaires et de la Commission de la capitale nationale un courriel...

2335

LE PRÉSIDENT :

Monsieur de Halleux, je peux vous demander de...

2340

M. DAMIEN DE HALLEUX :

Oui, un courriel...

LE PRÉSIDENT :

2345

... si vous avez une question, d'y arriver aussi brièvement que possible.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

2350

Oui oui, ça va être très bref. Un courriel que j'ai reçu... non, qui a été envoyé à madame Simard par monsieur Louis Potvin, directeur de l'arrondissement. Si vous me permettez, il est bref, je vais le lire.

«Bonjour, madame Simard...»

2355

C'est envoyé le 10 novembre à 11 h 52, j'en ai reçu une copie conforme parce que je leur ai demandé, le 10 novembre, c'est jeudi passé.

«Tel que discuté précédemment ce matin, la présente est pour vous préciser le positionnement de l'arrondissement en regard de l'aménagement du terrain de soccer dans le cadre du projet de la Promenade De Champlain. Ainsi, comme vous le savez, la Ville possède actuellement deux terrains de soccer, lesquels sont aménagés sur le parc du Foulon situé entre la côte à Gignac et la côte de l'Église à Sillery.

2360

2365

Un de ces terrains est de pleine dimension tandis que le second est légèrement plus petit. Les deux terrains sont utilisés pour les pratiques et joutes des jeunes joueurs de soccer de l'arrondissement. Votre projet, tel que proposé, prévoit la disparition de ces deux équipements de leur emplacement actuel. Il est prévu qu'au moins un terrain complet soit aménagé en remplacement et une bande de terrain située à l'ouest... sur une bande de terrain située à l'ouest de la côte à Gignac.

2370

Vous comprendrez que nous souhaitons que le projet de la Promenade Samuel-De Champlain ait le minimum d'impacts sur notre clientèle de

2375

soccer et, à cet égard, que tout l'espace disponible... que tout l'espace disponible sur le terrain identifié à l'ouest de la côte à Gignac puisse servir à cette fonction ainsi qu'à l'implantation des usages accessoires tels que bâtiment de service, des buvettes, des estrades et cetera.

2380

Aussi, nous vous laissons le soin, avec vos professionnels, d'élaborer un aménagement réaliste, mais qui visera à maximiser... à maximiser l'espace dévolu à la pratique du soccer sur cette bande de terrain. Finalement, je comprends – et cetera et cetera.»

2385

Alors, à la lumière de cet élément que je vais demander à monsieur Potvin... je vais lui demander la permission de le déposer, à la lumière de cette information, je constate que, techniquement, il est possible d'installer deux grands terrains de soccer, on ne va pas de chicaner sur des dimensions. Je pense que le message est relativement clair puis je réitère ma question : pensez-vous que, Monsieur le Président, que l'on pourrait envisager d'installer deux grands terrains de soccer à cet endroit?

2390

LE PRÉSIDENT :

2395

Merci pour nous avoir fait part de la lettre, je vais demander à monsieur Des Rivières qui nous avait dit tout à l'heure qu'il allait prendre d'autres informations, est-ce que la lecture de ce courriel apporte quelque chose de nouveau ou vous voulez toujours vérifier avec d'autres?

M. MARC DES RIVIÈRES :

2400

Je pense que la lecture du courriel n'apporte rien vraiment de nouveau. Je pense que le mot important du courrier est «maximiser» et il faudrait voir auprès de monsieur Potvin ce qu'il entendait par le mot «maximiser» et je n'ai malheureusement pas la réponse actuellement.

2405

LE PRÉSIDENT :

Merci. Si j'ai bien compris du promoteur...

Mme DIANE SIMARD :

2410

J'aurais un commentaire, Monsieur le Président, j'aimerais juste émettre un commentaire, c'est que ça me fait plaisir de voir qu'on a la preuve qu'on aurait bien réagi à la demande. Effectivement, j'ai reçu ce courriel-là et on a même rencontré le requérant et je peux vous dire que le message est passé.

2415

Tout à l'heure, ce qu'on a présenté c'est effectivement un terrain senior, un terrain junior. Je pense que monsieur Lestage a été très clair en disant qu'on allait voir s'il n'y avait pas possibilité de faire un terrain, quoique plus étroit dans sa largeur, un peu plus long, écoutez on est très ouverts.

2420

2425 Puis je pense que le terrain de toute façon, avec le temps et aussi en réponse à la demande, je crois que pour les gens de soccer, ce projet-là s'est bonifié nettement parce qu'on a ajouté des superficies, c'est-à-dire qu'on vient créer un lien, on utilise un terrain qui est situé au nord de la voie ferrée. Donc, on vient dégager encore plus les terrains au sud et donc maximiser l'espace dévolu aux espaces sportifs.

Donc, c'était un commentaire seulement. Je pense que la réponse qu'on a donnée, bien on l'a faite de façon très claire...

2430 **M. DAMIEN DE HALLEUX :**

J'aurais un commentaire.

2435 **Mme DIANE SIMARD :**

... en modifiant le concept.

LE PRÉSIDENT :

2440 Deuxième question.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

2445 Si vous le permettez, j'ai un commentaire là-dessus. Effectivement, cette situation s'améliore par rapport à la situation de zéro terrain de soccer, sauf par rapport à la situation actuelle, on est en train de perdre un grand terrain au profit d'un petit. Alors pour moi et pour les joueurs de soccer, ce n'est pas une amélioration en tant que telle. Ça, je voudrais vous le mentionner.

2450 Puis toujours dans le document qui a été déposé par monsieur Potvin, à la page 18, on voit que par ordre d'importance, je lis :

«Les arrondissements où les besoins sont les plus criants sont Des Rivières, un; de Beauport, deux; trois, Sainte-Foy-Sillery.»

2455 Si on perd des terrains de soccer à Sainte-Foy-Sillery, alors qu'on en gagne ailleurs, il est probable qu'on va remonter dans le classement, je pense. Deuxième chose... ça, c'est la situation en 2003. Deuxième chose, en consultant ce document-là, on constate qu'il y a 16 grands... 16 terrains de soccer sur l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery alors que... avec quatre terrains éclairés, alors que dans la réalité, il n'y en a pas 16.

2465 Nous, notre comptabilité montre qu'il y en a probablement 11, 12 ou 13, tout dépendant la façon dont on les compte. Il est probable que les terrains de soccer de l'Université Laval soient comptabilisés, mais on ne compte pas les joueurs de l'Université Laval dans la comptabilité effectuée dans ce dossier-là.

2470 Alors moi, j'ai des questions à poser sur cet aspect-là des choses. Si effectivement il y a une erreur dans ce document-là, je pense qu'il est temps de s'en rendre compte. Deuxièmement, il faudrait la corriger et troisièmement, il faudrait l'apporter de façon officielle pour qu'on puisse utiliser les vrais chiffres pour pouvoir faire la planification stratégique pour les 15 prochaines années concernant les terrains de soccer, parce que c'est à ça que sert ce document-là, c'est la planification du développement des terrains de soccer pour toute la Ville de Québec. Alors voilà, c'était mon commentaire.

2475 Deuxième question, si vous me permettez?

LE PRÉSIDENT :

2480 Si vous voulez, oui.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

2485 La deuxième question concerne l'éclairage artificiel du terrain de soccer. Est-ce qu'il serait possible de montrer le schéma d'aménagement qu'on vient juste de voir, qui est proposé sur l'acétate?

À ce sujet, je complète le courriel que j'ai reçu de monsieur Potvin qui dit ceci :

2490 **«Finalement, je comprends que les surfaces de jeux proposées seront en gazon et que le drainage sera effectué par un écoulement de surface.»**

J'en ai glissé un mot, je pense que c'était clair.

2495 **«Je comprends également que le scénario d'éclairer le terrain principal est actuellement sous étude et que la proposition d'aménagement nous sera soumise pour commentaires avant sa diffusion publique.»**

2500 Quand on regarde la disposition physique des terrains de soccer proposés, on constate qu'il y a la voie ferrée ici qui fait entre, je ne sais pas exactement, mais approximativement, là, de... je pense que c'est 35, 40 pieds – combien de mètres, avez-vous... peut-être plus, 50 pieds? – je ne le sais pas. Donc, il y a un écran physique très important ici.

2505 Deuxième chose, l'éclairage qui éventuellement... les poteaux d'éclairage qui seraient situés de ce côté-ci du terrain de soccer et qui éclaireraient cette partie-ci du terrain de soccer situé du côté du fleuve sont situés probablement à une centaine de mètres par rapport aux premières habitations.

2510 Troisièmement, cet éclairage est dirigé vers le sol, à l'heure actuelle, avec les éclairages, on parvient à avoir une diffusion la moins importante possible et on éclaire les surfaces que l'on veut éclairer, avec les technologies d'éclairage actuelles.

2515 Troisièmement, la période de soccer, durant l'été, se situe entre le mois de mai jusqu'à la mi-août, l'éclairage naturel au 21 juin c'est probablement aux alentours de 21 h, probablement. À la mi-août, il est probable que l'éclairage naturel se termine, l'ensoleillement se termine aux alentours de 8 h.

LE PRÉSIDENT :

2520 Donc...

M. DAMIEN DE HALLEUX :

Exceptionnellement, les joutes de soccer vont avoir lieu jusqu'à 21 h, 22 h.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez une question?

M. DAMIEN DE HALLEUX :

2530 Ma question, j'y viens. Considérant les impacts relativement minimes et sachant qu'il n'existe quasiment aucun autre emplacement situé à proximité dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery qui permettrait un éclairage artificiel, n'y aurait-il pas lieu de considérer l'éclairage artificiel, à cet endroit?

2535 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Simard.

2540 **Mme DIANE SIMARD :**

2545 Monsieur le Président, je vais vous répondre en deux volets. Le premier volet concerne... s'intègre dans le programme de besoins qui nous a été transmis, donc par la Ville, et qui nous proposait deux scénarios, c'est-à-dire un terrain de soccer senior ou deux terrains : un terrain de soccer junior et un terrain de soccer senior.

2550 Dans le cas de deux terrains naturels aménagés, on nous mentionne qu'aucun système d'éclairage ne sera nécessaire afin d'éviter la surutilisation des terrains. Donc, nous avons prévu nous conformer à ce besoin. J'imagine que la surutilisation des terrains est un item qui est assez important, là, dans ce cas-ci, pour des terrains naturels.

2555 Deuxièmement, le deuxième volet, ça s'adresse plus aux riverains, on parle d'une utilisation jusqu'à 21 h, 22 h. Je crois que l'éclairage dans ce secteur n'est peut-être pas quelque chose qui est... qui favorise en fait le climat visuel, on s'attarde aux arbres, on s'attarde à toutes sortes d'éléments. Je crois que... je laisserais peut-être à un moment donné les riverains en

parler, mais nous avons pensé que ce serait quelque chose qui ne serait pas souhaitable par les riverains, voilà.

LE PRÉSIDENT :

2560

Merci, madame Simard. Monsieur Des Rivières, vous avez déjà offert à nous revenir avec des précisions sur la demande de la Ville qui sont... vous allez nous les transmettre en même temps qu'au promoteur?

2565

M. MARC DES RIVIÈRES :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2570

Merci.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

2575

Aura-t-on accès à ces documents si... ou bien est-ce que c'est juste pour vous?

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

2580

M. DAMIEN DE HALLEUX :

Est-ce que ces documents sont publics ou bien...?

2585

LE PRÉSIDENT :

Ah non, tout document qui nous arrive est rendu public immédiatement.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

2590

Allez-vous demander la programmation des besoins de l'arrondissement?

LE PRÉSIDENT :

2595

Bien, c'est justement la question tourne autour de ça, quelle est la demande de l'arrondissement ou la Ville qui sera transmise au promoteur.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

2600

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Suzanne Durocher.

2605

Mme SUZANNE DUROCHER :

Bonsoir, Monsieur le Président. Je viendrai parler un peu de soccer moi aussi. Je suis membre également de l'Association de soccer de Sillery-Sainte-Foy et je suis, par ailleurs, résidente de Sillery et très intéressée par la vocation du soccer dans notre secteur où les terrains disponibles pour aménager de nouveaux terrains de soccer ne sont pas en très grand nombre. Alors, évidemment, ce projet-là je le trouve intéressant de faire un aménagement qui redonne une beauté au secteur, mais très déçue que nos terrains de soccer diminuent en superficie.

2610

C'est un secteur, on n'a pas parlé du terrain de base-ball qui aussi sera enlevé, le nombre d'adeptes du base-ball ayant baissé, personne ne s'y oppose, mais ça aurait pu permettre la construction d'un autre terrain de soccer dans le même secteur, ce qui n'aurait pas été de trop, on le sait.

2615

Alors, ma question c'est : est-ce que vraiment on a envisagé toutes les possibilités d'aménagement maximal en tenant compte d'une vocation récréative? On dit «redonner le fleuve aux gens», je dois vous dire que les gens qui viennent jouer au soccer de partout, parce que ces terrains-là servent, oui, aux gens de Sillery-Sainte-Foy, mais évidemment aussi aux gens de toute la province puisqu'il y a des joueurs de calibre compétitif qui viennent jouer chez nous et ce sont parmi nos plus beaux terrains de l'arrondissement et les gens sont très heureux de profiter de cette vue magnifique sur le fleuve lorsqu'ils viennent comme joueurs et comme spectateurs.

2620

2625

Alors, est-ce que... tout à l'heure, quand monsieur Michaud a mentionné les vestiges archéologiques qui existent du côté ouest de la côte à Gignac, bien la vocation culturelle, peut-être qu'elle pourrait être accentuée de ce côté-là et continuer à donner un volet récréatif au secteur qui est situé entre la route de l'Église et la côte à Gignac. C'est une belle façon de redonner l'accès au fleuve aux gens. Alors, est-ce qu'on a vraiment envisagé toutes les façons de garder le maximum d'espaces pour le volet récréatif, le volet soccer, j'entends?

2630

Peut-être juste une petite précision. On parle de terrains, quand on parlait, par exemple, qu'on pourrait faire un terrain de 45, 50 pieds de large par 110 de long, à un moment donné, il y a des proportions à respecter. Oui, on dit qu'un terrain de soccer ça peut avoir entre 45 et 90 mètres jusqu'à 90 et 120 mètres.

2635

Quand on parle junior, senior au soccer, on joue à sept ou à 11, quand on joue à 7, c'est sur un demi-terrain de ce qu'on appelle un terrain senior. Mais lorsqu'on parle de dimensions, si vous parlez d'un terrain de 60 par 100, il permettra à des joueurs de jouer jusqu'à l'âge d'environ 16 ans, mais après ça, c'est trop petit, les joueurs plus vieux vont déplacer par un botté le ballon d'un bout à l'autre du terrain. Alors, ce n'est pas une question de international, provincial,

2640

2645 régional, c'est qu'un terrain pour qu'il puisse servir à toutes les catégories de jeux, jusqu'au senior, il doit être de dimensions...

LE PRÉSIDENT :

2650 Madame, vous voulez préciser la question, s'il vous plaît?

Mme SUZANNE DUROCHER :

2655 Alors vraiment, est-ce qu'on a envisagé la possibilité de donner plus de place qu'on en donne actuellement à la vocation de soccer? Puis je voudrais juste mentionner, on a l'air en contradiction avec l'arrondissement, on va voir à arranger les choses. On était en réunion tout à l'heure avec eux concernant un autre terrain. Alors, normalement on travaille en collaboration alors que là, on a l'air en contradiction puis je trouve ça vraiment dommage.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Simard, est-ce que vous pouvez ajouter quelque chose aux réponses que vous avez déjà données?

2665 **Mme DIANE SIMARD :**

2670 Je voudrais juste confirmer que... écoutez, nous allons regarder la capacité d'accueil du terrain parce que ça tient vraiment à ça. Tout à l'heure, il y a eu une ouverture sur l'agrandissement du terrain junior. Écoutez, on va regarder si on peut le faire plus large, plus long, dans la mesure où on pourra le faire, on va le faire. Alors, je pense que c'est ce que je peux répondre, là, pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

2675 Merci. J'avais monsieur Naud sur la liste comme prochain intervenant, mais j'ai compris qu'il veut donner sa place à madame Marie-Ève Martel.

Mme MARIE-ÈVE MARTEL :

2680 Bonjour, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame Martel.

2685

Mme MARIE-ÈVE MARTEL :

2690

Bonsoir, monsieur. Merci de me donner la parole. J'étais ici hier soir et il y a des questions qui, en cours d'audition, ont fini par prendre de plus en plus de place et les questions que j'ai sont assez générales.

2695

En fait, là, je me demande quand on parle de redonner le fleuve aux Québécois, la question qui me trotte à l'esprit, c'est à quels Québécois qu'on veut redonner le fleuve? En fait, j'ai deux questions pour m'aider à répondre... à trouver une réponse à cette question-là.

2700

D'abord, bon... donc, il y a une question, mais il y a plein de petites questions. Je voudrais savoir à quel type de clientèle et d'usagers on fait... on envisage de... d'interpeller par ce projet-là, les types de clientèle? C'est-à-dire, est-ce que c'est des enfants de 0-5 ans avec leurs parents, est-ce que c'est des automobilistes qui vont passer à travers... sur le boulevard Champlain, est-ce que c'est des gens en vélo?

2705

Ensuite, c'est combien de personnes, combien de ces personnes-là? C'est plus facile de venir dans ce parc-là en vélo parce que... qu'à pied, par exemple. On a parlé hier d'un passage pour passer de la haute... de la falaise jusqu'en bas. Seules des personnes en forme sont capables de faire cette distance-là, il n'y aura pas d'enfant qu'on tient par la main qui va aller jusque sur le bord de la berge.

2710

Alors, donc quel type de clientèle et en considérant les moyens de transport, à pied, en autobus, 300 espaces de stationnement, on a parlé. J'aimerais savoir aussi quelles activités on prévoit que ces gens-là vont faire. Est-ce qu'ils vont...

LE PRÉSIDENT :

2715

Ça commence à être plus qu'une question.

Mme MARIE-ÈVE MARTEL :

Non, mais dans le sens c'est quel type de clientèle, c'est ça la question...

2720

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2725

Mme MARIE-ÈVE MARTEL :

... c'est à qui? La réponse doit être assez précise. C'est ça, je me demande à qui est destinée cette promenade?

2730

LE PRÉSIDENT :

Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

2735 La question est très précise, la réponse va être très précise aussi : c'est vraiment à tout le monde. On a des gens... on parlait lors de la présentation de l'importance de donner accès aux sportifs, aux gens de tous les âges, aux gens de l'extérieur de Québec, aux gens qui habitent Québec, aux riverains, aux jeunes, aux plus vieux, aux gens qui vont chercher une activité familiale, ceux qui vont chercher une activité culturelle.

2740 Mais je pense que l'important c'est de savoir comment ils vont s'y rendre puis ça, je suis tout à fait d'accord avec madame Martel. Ça vient renforcer notre demande de transport en commun, d'arrimer finalement une navette terrestre, éventuellement une navette fluviale, d'amener les gens sur place.

2745 Je pense que oui, les gens vont venir avec leur automobile, on a prévu des stationnements en conséquence, c'est des facilités qui sont... qui vont être intégrées au projet, mais définitivement je pense que le transport en commun devient un enjeu assez important.

2750 Pour le reste, oui, les vélos; oui, les gens qui marcheront. C'est sûr que c'est relié, on a cet obstacle qui est assez important, qu'on ne peut pas nier, qui est la falaise, mais ce qu'on essaie de faire à travers ce projet-ci et d'autres projets qu'on a déjà mentionnés, des sentiers de la falaise, on essaie de créer des liens et de renforcer ces liens-là.

2755 Maintenant, je crois que c'est à l'utilisation, je pense que plus ce projet-là va être attrayant et plus les gens vont trouver une façon d'y aller et plus ça va être facile de motiver aussi les partenaires à intégrer des systèmes de transport en commun et autres choses.

LE PRÉSIDENT :

2760 Merci. Je reviens à monsieur Des Rivières, je crois que c'est vous qui avez parlé d'un groupe de travail qui regarde la question de transport en commun. Je pourrais juste confirmer, j'imagine qu'ils ont des thèmes de référence qui... lors de la création de ce groupe de travail. Est-ce qu'il y a eu des mandats qui ont été donnés, par exemple, trouver une façon à donner accès
2765 au projet de la promenade?

M. MARC DES RIVIÈRES :

2770 Le transport en commun n'est pas, malheureusement, dans la région, un mode dont le niveau d'utilisation est très élevé. Et quand on parle de déplacements à des fins de loisir, on parle souvent de taux de motorisation ou de taux d'utilisation du transport en commun, là, qui sont inférieurs à 10 %. Donc, déjà pour les activités de loisir, c'est un défi.

2775 Ce qui anime le groupe de travail, c'est que la majorité des activités se tiennent en bordure du fleuve, principalement dans le secteur du Vieux-Québec, dans un environnement où les portes d'entrée et les portes de sortie sont très limitées. Donc, au départ il y a une

préoccupation de sécurité, il faut s'assurer que les services d'urgence, pompiers, ambulances, policiers, pourront accéder au site dans des délais acceptables.

2780 Une fois qu'on a dit ça, évidemment ça nous amène à mettre en place des mesures et ces mesures-là nous amènent aussi à mettre en place des programmes d'accessibilité. Donc, comment allons-nous transporter les gens vers ces sites-là? Alors, évidemment le niveau d'activités ne sera pas le même tous les jours, donc notre stratégie d'intervention va varier d'une journée à l'autre, en fonction du niveau d'activités.

2785 Je vous donne un exemple, parmi les activités envisagées, il y a possiblement le Pape qui viendrait à la fin juin, bon on parle de centaine de milliers de personnes pour lesquelles il faut gérer des déplacements. En contrepartie, on a la promenade où peut-être que dans une journée il y a 1000 ou 2000 personnes qui vont se présenter.

2790 Donc, ce n'est pas du tout, du tout le même niveau et dans un cas comme ça, c'est qu'il y a déjà une desserte en transport en commun dans le cas de la promenade. Est-ce qu'on peut la bonifier? Si oui, comment, à quel coût, à quelle fréquence, de quelle façon? Alors, c'est tout ça un petit peu la réflexion.

2795 Donc, vous parliez de thèmes de référence, sécurité, accessibilité, mais avec un objectif, je dirais, une commande un peu particulière, chercher à favoriser le déplacement en transport en commun pour limiter les impacts sur les résidents riverains aux différents projets.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que vous avez une deuxième question, si j'ai bien compris?

Mme MARIE-ÈVE MARTEL :

2805 Oui. En fait, je préciserais celle que j'ai posée. Je veux savoir si le promoteur a fait des projections quant à l'achalandage moyen et maximal par type de clientèle?

LE PRÉSIDENT :

2810 Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

2815 À ma connaissance et à la connaissance de mes collègues, non, il n'y a pas eu d'études comme telles qui ont été faites. Il y a des prévisions, par contre, au niveau des cyclistes qu'on retrouvait sur la rive-sud, on a extrapolé, peut-être... on s'imaginait peut-être autour de 300 000 cyclistes.

2820 **M. RÉAL LESTAGE :**

2825

En fait, la seule valeur un peu comparative qui existe, c'est le parcours des Anses qui a été aménagé sur la rive du côté de Lévis et là-bas, ils estiment environ 250 000 à 300 000 cyclistes qui empruntent l'ensemble du parcours. Alors, ça nous donne un ordre de grandeur éventuellement de ce qui pourrait être possible, là, sur l'autre rive.

On n'a pas plus de détails autrement, en termes de fréquentation anticipée.

LE PRÉSIDENT :

2830

Merci. Pas d'autres questions? Merci. Donc, le dernier intervenant, c'est monsieur Joseph Paquet.

M. JOSEPH PAQUET :

2835

Bonjour. C'est que moi, j'ai deux questions. La première question qui m'intéresse beaucoup, c'est de savoir le long du boulevard Champlain, les stationnements... disons que je suis pêcheur, vous savez où est-ce que sont mes pêches, le moyen de stationner et puis de savoir le terrain qui est au sud du boulevard Champlain appartient à qui? Est-ce qu'il appartient au Conseil ou s'il appartient à d'autres propriétaires?

2840

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, première question sur le stationnement, il y a déjà eu beaucoup de présentations sur le stationnement, donc...

2845

Mme DIANE SIMARD :

Alors, monsieur Lestage va présenter sa réponse là-dessus.

2850

M. RÉAL LESTAGE :

Est-ce que vous voulez, Monsieur le Président, qu'on...

2855

LE PRÉSIDENT :

Oui, très brièvement.

M. RÉAL LESTAGE :

2860

... tout simplement pour l'information. Alors, on va voir apparaître la photo des stationnements. Ce sont des stationnements en parallèle le long du boulevard Champlain. Il y en a environ... au total, il y a 300 places de stationnement qui sont prévues, donc 190, si j'ai bonne mémoire, parallèles au boulevard.

2865

M. JOSEPH PAQUET :

2870 Regardez, moi, je vais vous dire quelque chose, c'est qu'avec la Ville de Sillery, si vous avez remarqué, que la *dump* à neige avait une barrière puis il y avait des anguilles sur la barrière. C'est que moi, j'allais là précisément juste quand j'avais affaire, voyez-vous? C'est parce que quand j'ai affaire, je ne suis pas longtemps, mais je ne peux pas marcher deux milles, là. Si vous voulez...

2875 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a déjà eu des présentations que vous pouvez trouver dans la documentation, mais le promoteur va nous présenter...

2880 **M. JOSEPH PAQUET :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2885 ... très brièvement ce qui est prévu, mais si vous voulez plus de détails, vous pouvez référer aux documents qui ont déjà été déposés. Donc...

M. RÉAL LESTAGE :

2890 Est-ce que c'est bien le secteur de la jetée, dans cette partie-là, dont vous faites référence ou...?

M. JOSEPH PAQUET :

2895 Oui.

M. RÉAL LESTAGE :

2900 Oui. Alors, vous voyez, ce qui est prévu, à ce moment-là, ce qu'on voit apparaître en bleu ici, ce sont les pochettes de stationnement le long du boulevard, alors avec une distance de marche, là, je pense qui est raisonnable, là, par rapport à l'ensemble du secteur. C'est ce qu'on a de prévu actuellement. Donc, vous avez ici la distribution des stationnements tout le long du boulevard.

2905 **M. JOSEPH PAQUET :**

Puis le fond de terrain appartient à qui?

2910 **M. MARC BERTRAND :**

2915 Oui, selon les documents qu'on a, ça appartient... à cette hauteur-là, ça appartient à la Ville de Québec, mais il faut toujours, en ce qui concerne les berges, monsieur Paquet, à la grandeur de la région de Québec, il y a toujours deux ou parfois trois propriétaires. C'est très difficile, il y a certains secteurs des fois c'est... ça dépend des sources, Infolot, Ville de Québec, des fois c'est la Ville, des fois c'est le Port, des fois c'est le ministère des Transports parce qu'en ce moment, le boulevard est vraiment en berge, on a toujours deux sources différentes, c'est essentiellement de grands propriétaires terriens. Dans ce cas-ci, ce serait la Ville de Québec qui serait propriétaire.

2920 **M. JOSEPH PAQUET :**

2925 Bon. Moi, je vous pose la question pour une chose, c'est que c'est 100 000 \$ d'amende si je ne suis pas identifié au bon propriétaire. Moi, c'est pour ça que je veux avoir une réponse, si vous voulez, par écrit, que je sache qui est propriétaire.

M. MARC DES RIVIÈRES :

Monsieur le Président...

2930 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Des Rivières.

2935 **M. MARC DES RIVIÈRES :**

2940 ... ce que monsieur Bertrand soulignait est intéressant parce que dans certains documents, la Ville de Québec est identifiée comme promoteur... comme propriétaire pardon. Or, actuellement, le Port de Québec réclame à la Ville de Québec un loyer pour l'occupation du terrain. Alors, comment ça va se terminer, là, je ne peux pas vous le dire.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je pense que c'est toute la réponse que vous aurez ce soir.

2945 **M. JOSEPH PAQUET :**

Bon.

2950 **LE PRÉSIDENT :**

Et s'il y a d'autres développements d'ici là... que notre rapport sera émis, vous allez les trouver dans les documents du BAPE.

2955 **M. JOSEPH PAQUET :**

Bon, la deuxième question, c'est que je trouve au point de vue touristique qu'on se fait poser énormément de questions, c'est que personne ne peut savoir les renseignements qu'est-ce qu'on fait dans l'eau, comme pêcheurs, ça nous donne quoi, qu'est-ce qu'on pêche? Les gens, ils viennent nous voir puis ils nous disent tous : «On n'a pas de renseignements à nulle part.»

2960

LE PRÉSIDENT :

Je crois qu'il y a eu, depuis hier, dans les deux journées, les trois séances, il y a eu beaucoup de présentations sur ce qu'on peut faire et vous pouvez référer les gens qui posent les questions aux documents qui ont été déposés puis à la transcription de nos sessions, l'information est déjà là. John?

2965

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Monsieur Paquet est-ce que vous étiez là tantôt quand j'ai demandé à la Commission s'ils comptaient faire quelque chose pour mettre ça en valeur? Ils ont parlé d'un panneau d'interprétation. Est-ce que c'est là-dessus que votre question porte?

2970

M. JOSEPH PAQUET :

Oui, mais le panneau, là – comment je dirais ça? – à l'Île, vous avez des programmes, vous avez un programme que les gens, ils vont à Sainte-Famille, c'est sur rubans, ils vont vous expliquer qu'est-ce que c'est la pêche, parce que juste sur un tableau, ça va en prendre un bien trop grand. C'est que les gens peuvent écouter sur écouteurs, sur rubans, à quoi sert la pêche, qu'est-ce qui se pêche, qu'est-ce qu'on peut faire.

2975

2980

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Et là, vous voulez savoir si la Commission a l'intention...?

2985

M. JOSEPH PAQUET :

Non non, mais moi, je propose ça, c'est parce que ça nous est tellement demandé puis sur un tableau, tu n'as pas beaucoup de réponses à donner.

2990

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous posez la question : est-ce qu'il y aura ce genre d'interprétation ou de référence? Madame Simard.

2995

Mme DIANE SIMARD :

Effectivement, au-delà du panneau d'interprétation qu'on pourrait avoir dans le secteur, on parlait au quai Irving d'une salle polyvalente, mais qui aurait aussi une vocation de centre d'interprétation, c'est encore en devenir, là, on n'a pas encore les détails.

3000

Il y avait tout le potentiel aussi archéologique qui devait être mis en valeur; il y avait l'histoire des vieux quais et peut-être qu'on pourrait y rajouter effectivement de l'information concernant les techniques de pêche ou les... à l'anguille, c'est une possibilité.

3005

Mais il faudrait que ce soit à l'intérieur, compte tenu des équipements, mais on ne peut pas... en ce moment, on n'a pas encore de... on n'a pas de budget, là, pour aller aussi loin que ça, mais ça pourrait être un projet intéressant, effectivement.

3010

M. JOSEPH PAQUET :

Disons que moi, je demande ça c'est parce que la pêche, vous savez, c'est une pêche qui dure depuis les Iroquois puis graduellement, ça s'en va. C'est d'avoir, disons, des renseignements à donner là-dessus.

3015

LE PRÉSIDENT :

Il y a peut-être un complément d'information de monsieur Pettigrew?

3020

M. PIERRE PETTIGREW :

Oui, regardez, concernant l'aspect touristique de la pêche à l'anguille, il y a des exemples dans le Bas-Saint-Laurent, il y a des pêcheurs qui ont saisi l'occasion justement d'apporter des gens avec eux lors de la levée de leurs engins de pêche pour leur expliquer et leur montrer comment se pratique la pêche. Et je crois que monsieur Paquet a une belle occasion, là, de s'impliquer dans ce projet-là pour développer ce produit-là.

3025

LE PRÉSIDENT :

Merci. Puis je vous invite, monsieur Paquet, comme je l'ai déjà offert avec d'autres gens qui ont des bonnes idées, à les présenter dans un mémoire qui devrait nous arriver avant le 8 décembre et que vous pouvez présenter à l'occasion de la deuxième partie des audiences.

3030

M. JOSEPH PAQUET :

3035

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3040

Merci.

M. JOSEPH PAQUET :

3045

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je crois que peut-être de la part de la Commission, monsieur Haemmerli a quelques questions qu'il aimerait poser au promoteur.

3050

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

J'aimerais juste revenir à la question de monsieur Michaud tantôt au sujet des vieux quais. Monsieur Lestage a dit : «Bien, si on trouve dans nos travaux de terrassement des vestiges de quais, on pourrait les mettre en valeur.» Alors moi, je voudrais juste savoir où est-ce qu'on pourrait en trouver, s'il vous plaît?

3055

Mme DIANE SIMARD :

Je vais répondre à cette question. Compte tenu que nous avons eu certains contacts avec des archéologues, dont un qui est mandaté pour effectuer des sondages préparatoires dans l'emprise du futur boulevard, on sait très bien que... on est très serrés dans l'échéancier et on veut être proactifs à ce niveau-là, on veut être sûrs aussi de préserver les vertiges archéologiques.

3060

3065

Donc, ces sondages devront être effectués avant l'hiver. Quand je regarde le temps qu'il fait dehors, je me dis que c'est quand même... il ne nous reste pas beaucoup de temps. Mais l'entente... on a rencontré aussi un archéologue à la Ville et ce qui a été convenu, c'est d'effectivement retracer l'emplacement exact de ces quais, essayer d'en savoir un petit peu plus sans aller avec une fouille complète, mais faire intervenir immédiatement... en fait on est en phase de design de ce secteur-là, intégrer vraiment les éléments immédiatement dans le design.

3070

Il y a des choses qui pourront être faites au niveau de la mise en valeur des quais, mais il faut encore... on est encore à peaufiner ce côté-là, à savoir est-ce qu'on va exposer, est-ce qu'on va seulement avoir une trace de l'alignement des quais? C'est en discussions avec eux – d'ailleurs on les rencontre demain matin – et je pense que cette approche-là va bonifier le projet définitivement, je pense. Est-ce qu'il y a quelque chose à rajouter?

3075

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Bien, monsieur Bertrand a l'air de vouloir ajouter un commentaire, puis moi, je vais questionner encore un petit peu. Monsieur Bertrand.

3080

M. MARC BERTRAND :

Oui. Monsieur Chrétien, l'archéologue avec lequel on a travaillé jusqu'à date dans le boisé Irving, est la personne qui a produit la carte de potentiel archéologique du secteur, il a identifié l'emplacement exact de tous les anciens quais dans le secteur, entre le quai Irving et la pointe à Puiseaux.

3085

3090

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3095 Est-ce qu'on risque... – parce qu'en fait, ceux qui vont être dans l'emprise, c'est de valeur, là, mais il va y avoir un boulevard par-dessus – est-ce qu'on risque d'en retrouver, par exemple, sous le boulevard actuel qui va être déplacé et qui pourraient être, eux, mis en valeur? Sous le boulevard actuel, est-ce qu'il pourrait y avoir des vestiges de quais, assez profondément, là, mais qu'on puisse remettre en évidence lorsqu'on va déplacer le boulevard?

M. RÉAL LESTAGE :

3100 On pense qu'il n'y aurait pas de vestiges de quais sous le boulevard actuel, c'est-à-dire qu'ils auraient été démolis tout simplement, là... quand le boulevard, avec le remblai, et quand le boulevard s'est installé à ce niveau-là, parce que la profondeur quand même est relative, parce qu'on voit les traces de quais.

3105 Il y avait une photo tantôt, vous voyez ici, vous voyez déjà, là, il y a des traces qui apparaissent quand on regarde la photo. Donc, le passage du boulevard a sûrement fait disparaître, mais ce qui nous intéresse éventuellement, c'est les parties résiduelles qui pourraient être mises en valeur dans le projet, hors du nouveau tracé et dans les zones aménagées.

3110 Parce qu'il faut se souvenir, excusez-moi, il faut se souvenir que le rivage, on a vu le plan dans la présentation, était évidemment beaucoup plus au nord, ce qui fait que les quais se profilait plutôt dans cette zone-là.

3115 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Tels que ceux qu'on retrouve en bas de la côte Ross, par exemple? Les piles de bois qu'il y en bas de la côte Ross, c'est des vieux quais qu'on a extraits à la pelle mécanique?

3120 **M. RÉAL LESTAGE :**

3125 Il y a des portions... au niveau de la côte Ross, en fait, à la base de la côte Ross, si j'ai bonne mémoire, il y a un ancien quai qui a été localisé dans cette partie-là. Mais je n'ai pas d'autres détails, là, par rapport... on le voit apparaître, là, sur le plan et c'est un des éléments qui est repris comme trace. Mais les vestiges auxquels vous faites référence, je ne les connais pas exactement ceux... puis les empilements de bois, là.

M. MARC DES RIVIÈRES :

3130 Juste... ce qu'on voit, monsieur Bertrand, sur le plan, là, ce sont deux émissaires, un qui s'appelle Émissaire des Augustines et l'autre qui s'appelle Émissaire Saint-Louis.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3135 Donc, ce n'est pas des relents de quais?

Mme DIANE SIMARD :

À marée basse, on les voit très bien.

3140

M. RÉAL LESTAGE :

Il existe effectivement les traces de quais à marée basse, là, dans d'autres secteurs, on a peut-être confondu sur la photo.

3145

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

O.K. Ça va, merci.

3150

LE PRÉSIDENT :

Pas d'autres questions?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3155

Non.

LE PRÉSIDENT :

3160

Donc, ceci termine officiellement la première partie de l'audience. Je ne sais pas s'il y a d'autres documents à déposer ou réponses à nous fournir. Je vais vous faire part d'une liste de ce que nous attendons. Je vais procéder d'abord par la Commission de la capitale nationale.

3165

Nous avons demandé hier les simulations du bruit avec une vitesse de 60 kilomètres à l'heure; la ventilation des coûts du projet et l'échéancier; les résultats de caractérisation qui est déjà en cours par... par qui?...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3170

Génivar.

LE PRÉSIDENT :

3175

... sur la contamination, caractérisation des sols; la vérification quant à la prise en compte du changement du niveau de la mer, qu'on a parlé aujourd'hui avec le réchauffement planétaire et hausse de la mer; le dessin de l'îlot ralentisseur; les coordonnées du président des trains touristiques, afin que nous puissions les rejoindre; des copies de toutes les présentations que vous aurez faites ici depuis deux jours.

3180 Nous avons reçu une copie du document des sentiers qui donnent accès d'en haut de la
falaise en bas, mais ce qui nous intéresse particulièrement et nous voudrions des copies
supplémentaires du plan du sentier qui concerne directement le projet; le plan d'aménagement
du boisé Irving qui est toujours en cours avec les archéologues; le plan d'usage des terrains,
vous nous avez expliqué que ça pouvait prendre encore quelques jours si pas des semaines,
3185 mais on voudrait le recevoir en même temps que vous allez le déposer au Ministère.

Et lié à ça, le Ministère a déjà mentionné ce matin l'îlot ralentisseur, donc je l'ai déjà
mentionné. Plus d'informations sur l'intersection avec la côte Ross; plus de détails à propos du
carrefour giratoire de la côte de l'Église; documentation sur la zone écologique, j'y ai déjà fait
3190 référence. Ils avaient parlé aussi des stationnements en rive, mais je crois que... je ne sais pas
si vous allez compléter ça. Il y a eu... vous avez parlé de changement peut-être plus proche
de la jetée pour donner plus de place pour les gens qui arrivent avec leur kayak.

Une carte finalement qui intègre tous les changements parce que jusqu'à maintenant, on
se base sur les acétates que vous avez présentés. Et avec ça, il y a évidemment plus
3195 d'informations sur la boucle au bout de la rue du 'Vallon'. Et finalement, les détails sur la navette,
comment ça va être intégré ou quelles sont les mesures qui sont prises pour l'intégrer au projet.

Donc, toute cette information... bien d'abord, au Ministère quand vous allez déposer votre
3200 demande pour les informations supplémentaires, vous allez nous tenir au courant et de même
que le promoteur en répondant, parce que finalement, nous avons une période qui est limitée à
faire notre analyse puis écrire notre rapport et nous avons besoin d'avoir ces informations
aussitôt que possible.

3205 Le Ministère aussi dit qu'ils vont nous donner des documents sur la qualité de l'eau à
l'anse au Foulon.

M. MICHEL DUBÉ :

3210 Je pourrais vous donner copie du petit tableau que j'ai préparé, que je vous ai donné
lecture tantôt, là.

LE PRÉSIDENT :

3215 D'accord. J'ai déjà mentionné ce qui est demandé à la Ville, c'est lié aux terrains de
soccer. Est-ce que j'oublie quelque chose, Jean, Édith, John?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3220 Pas à ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

3225 Oui, ça, ce sera encore la Ville, monsieur Des Rivières, sur les débordements des égouts, qu'est-ce que c'est qui est prévu comme travaux et je pense que ça, c'est en discussions aussi avec le promoteur, mais on voudrait savoir qu'est-ce que c'est qui sera prévu puis un calendrier aussi.

M. MARC DES RIVIÈRES :

3230 Ce qu'on pourra peut-être déposer, Monsieur le Président, c'est l'étude faite par Dessault Soprin en 2001 qui définit un peu le cadre, là, de l'intervention à réaliser dans le secteur.

LE PRÉSIDENT :

3235 Ça sera déjà une aide, merci beaucoup. Donc...

Mme DIANE SIMARD :

3240 Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :

3245 Oui, pardon.

Mme DIANE SIMARD :

3250 Je suis là. Je voudrais... vous avez mentionné les documents à déposer et nous avons un document supplémentaire qu'on aimerait vous présenter, c'est très très court, c'est... je pense que c'est un document qui est assez important qui complémente l'information sur le climat sonore et j'aimerais qu'on puisse avoir la possibilité de vous le présenter rapidement.

LE PRÉSIDENT :

3255 Allez-y, s'il vous plaît.

Mme DIANE SIMARD :

3260 Merci.

M. MICHEL CARON :

3265 Alors, Monsieur le Président, je vais faire ça rapidement. Hier, j'ai tenté d'expliquer l'impact sonore en étant très schématique avec des couleurs parce que je me disais que souvent on utilise les décibels, on parle de décibels, vous savez c'est une unité de mesure qui est sur une échelle logarithmique et, pour la majorité des gens, je vous dirais c'est assez ardu de faire le lien entre des mesures de bruit en décibels puis une certaine réalité.

3270 Donc, je vais tenter de donner des explications en utilisant ces unités de mesure là pour peut-être apporter les précisions que j'aurais voulu vous donner hier soir. Alors, je reviens dans le secteur de la côte Ross, où je mentionnais que le déplacement du boulevard faisait en sorte qu'on se rapprochait, par exemple, d'une résidence. J'ai pris la résidence la plus rapprochée et j'ai mentionné que le rapprochement était de l'ordre de 40 mètres.

3275 Alors, maintenant j'avais mentionné la même situation dans le secteur de la côte de l'Église, où le rapprochement était plutôt de l'ordre de 30 mètres. Alors ici, j'ai un tableau qui montre, par exemple, pour cette résidence-là qui est la plus rapprochée, quel est le niveau sonore actuel en dBA et le niveau sonore projeté en 2018.

3280 Alors, vous voyez, pour la côte Ross, c'est une maison qui est en haut de la falaise, qui est exposée aux ondes sonores et actuellement, le niveau sonore est de 60 dBA. Il passerait, en 2018, à 61 dBA pour une augmentation de 1 dBA. Alors, c'est une augmentation qu'on considère d'intensité faible.

3285 Au niveau de la côte de l'Église, vous avez le même calcul qui a été fait, une résidence... la résidence la plus rapprochée, le niveau sonore est de 55 dBA en 2000, était, et en 2018, devrait être de l'ordre de 57 dBA. Donc, on parle d'une augmentation de l'ordre de 2 dBA.

3290 Alors, sur cet acétate-là, j'ai simplement voulu vous montrer la localisation du bâtiment et de mentionner la zone qu'on considère être d'impact faible. J'ai fait la même chose ici pour le secteur de la côte de l'Église, je m'excuse, c'est très schématique, mais en fait ce que vous voyez ici, c'est les mesures que je viens de vous présenter dans le tableau.

3295 Alors, maintenant je voudrais simplement mentionner un élément, lorsqu'on fait la mesure du bruit, on tient compte... on doit tenir compte de l'augmentation de la circulation qui est anticipée sur le boulevard. Alors, de 2000 à 2008, l'anticipation de cette augmentation de l'ordre de 1 % par année va faire en sorte que le niveau de bruit va augmenter d'environ 0,4 dBA. Et de 2008 à 2018, il va y avoir aussi une augmentation, conséquente à l'augmentation de la circulation projetée qui va donner l'équivalent d'environ 0,5 dBA. Donc, on parle d'à peu près une
3300 augmentation de 1 dBA associée à une augmentation de circulation de l'ordre de 20 %.

Maintenant, ces simulations-là ont été faites avec l'hypothèse, au départ, que la vitesse affichée, dans le secteur de la côte de l'Église, est 70 km/h. Alors, le déplacement du boulevard lui tient compte justement de ce rapprochement-là, modélisé avec des vitesses aussi de l'ordre
3305 de 70 km/h.

Dans le secteur de la côte Ross, la modélisation a été faite avec des vitesses de 80 km/h qui est la vitesse affichée. Alors, je vous dirais que les vitesses affichées, c'est une chose, mais les vitesses pratiquées c'en est une autre.

3310

Dans le secteur de la côte Ross, je vous dirais, jusqu'à la côte du Verger, les vitesses pratiquées sont plus de l'ordre de 80 à 100 km/h. Dans le secteur de la côte de l'Église ou disons à l'est de la côte du Verger, les vitesses pratiquées sont plus l'ordre de 60 à 80 km/h.

3315 Donc, pour conclure finalement, c'est que ce qu'on anticipe comme variations du niveau
de bruit, ce sont des variations qui sont très faibles, de l'ordre de 1 à peut-être 2 ou 1½ dBA par
rapport à la situation actuelle. Et ce qui nous fait dire que cet impact-là est faible parce qu'en
général, une variation de cet ordre-là, c'est-à-dire de l'ordre de 1,5-2 dBA, lorsque le bruit est de
3320 de plus, c'est une intensité qui n'est pas audible parce que la variation n'est pas assez forte.

 Alors, l'endroit où on anticipait un problème plus important, c'était dans le secteur de la
côte du Verger et la côte à Gignac et la CCNQ a décidé que, pour ce secteur-là, le boulevard
serait réaménagé, mais à l'intérieur de l'emprise actuelle pour justement minimiser les problèmes
3325 anticipés au niveau du bruit.

 Alors, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3330 Les chiffres que vous avez présentés, c'est encore quelle vitesse?

M. MICHEL CARON :

3335 Les chiffres ont été présentés avec une vitesse de modélisation de 70 km/h. C'est peut-
être une chose que je devrais aussi mentionner, c'est que si on parle d'une vitesse de 60 km/h,
parce que c'est essentiellement la vitesse qu'on aimerait... qu'on voudrait viser, on peut parler
d'une diminution de l'ordre d'environ 1 dBA lorsqu'on diminue la vitesse des véhicules d'à peu
près 10 km/h.

3340 C'est une règle du pouce, qu'est-ce que je vous dis là, ça prend des modèles disons pour
faire des calculs plus précis, mais en général, lorsqu'on abaisse la vitesse de circulation des
véhicules de 70 à 60 ou de 60 à 50, par exemple, de 10 km/h, on abaisse généralement le niveau
de bruit de l'ordre de 1 dBA.

3345 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci beaucoup. Je crois que ça va nous aider.

3350 Au total, jusqu'à maintenant, sans le dépôt des documents que nous avons demandés,
nous avons un total de 44 documents qui ont été déposés et qui sont disponibles au public, dont
16 par le promoteur, à date; 27 par les personnes-ressources et un qui a été déposé par le
public... maintenant deux, monsieur Naud vient de déposer un document.

3355 Donc, comme je l'ai dit, ces documents sont disponibles sur le site Web du BAPE et ainsi
qu'à la bibliothèque, aux bureaux du BAPE sur la rue Saint-Amable et à l'UQAM à Montréal. Ces
documents sont disponibles afin que vous puissiez en prendre connaissance avec l'intention de
préparer des mémoires que nous espérons que vous allez nous présenter soit verbalement, soit

3360 par écrit, ici même, le 12 décembre, quand on va commencer la deuxième partie de l'audience, à partir de 19 h.

3365 Comme j'ai dit tout à l'heure, on aimerait, si vous allez déposer des mémoires, que vous nous avisiez aussitôt que possible, au plus tard début décembre et, si possible, déposer vos documents avec nous le 8 afin que nous puissions en prendre connaissance et être mieux préparés à vous poser des questions lors de vos présentations le 12 ou 13 décembre.

3370 Entre-temps, nous continuons notre travail, nous allons continuer à recevoir des questions par écrit jusqu'au 23 novembre, et ces questions-là, nous allons les transmettre aux bonnes personnes, que ce soit le promoteur ou les personnes-ressources pour essayer de vous trouver des réponses. Toutes ces réponses seront également accessibles à tout le monde.

3375 Il y a une chose que j'ai oubliée et que je ne veux pas oublier complètement, nous attendons toujours un budget plus détaillé et quand nous l'aurons vu, on va prendre notre décision en ce qui concerne le budget très détaillé que vous tenez à garder confidentiel, mais avant de rendre notre décision, on aimerait recevoir ce que vous êtes prêts à nous donner pour voir si ça suffit.

3380 Pour vous aider dans la préparation de vos mémoires, vous allez trouver en arrière de la salle un document qui décrit comment préparer un mémoire, si vous voulez le consulter, ça pourrait peut-être vous aider.

3385 En deuxième partie de l'audience, la salle ne sera pas organisée comme ça l'est ce soir. Il y aura seulement la table où vous avez participé avec vos questions ce soir et notre sténotypiste qui sera là et autrement, les personnes-ressources et le promoteur, dans la mesure qu'ils veulent participer, seront assis où vous êtes ce soir.

3390 Donc, la deuxième partie, c'est à vous, la présentation de vos mémoires, vos opinions sur le projet et les impacts du projet. La durée, le temps qui sera alloué à chaque présentation va dépendre du nombre d'interventions finalement qui nous sera annoncé, nous voudrions avoir le temps qu'il faut pour échanger avec vous. Et votre mémoire sera rendu public au moment où vous allez le présenter devant la Commission.

3395 Il est possible de déposer un mémoire sans venir le présenter et nous vous assurons que ces mémoires auront la même attention de la part de la Commission que ceux qui sont présentés devant nous. Il est important de savoir qu'on ne comptabilise pas le nombre de mémoires qui sont pour ou contre un projet. Ce serait trop facile à manipuler, c'est la substance des interventions qui nous intéresse.

3400 Et finalement, pour terminer, je voudrais remercier madame Simard qui est... de la part des promoteurs et tous les membres de son équipe ainsi qu'aux nombreuses personnes-ressources qui nous ont aidés avec plus d'informations ces deux derniers jours.

3405

Je remercie les participants qui sont venus poser des questions, ceux qui ont assisté tout le long, vous avez vu que plusieurs des questions ont permis à la Commission à approfondir des sujets.

3410

Et finalement, mes remerciements au support technique, notre sténotypiste et l'équipe de la Commission aussi, ici en avant, mais aussi en arrière, qui ont grandement facilité la tenue de l'exercice, et des représentants des services gouvernementaux pour le son et les arrangements de la logistique de la salle. Et je vous revois le 12 décembre. Merci.

22 h 47 – FIN DE L'AUDITION

3415

Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conforme à la loi.

3420

Line Perreault, s.o.